

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. JEAN PARÉ, président
 Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire

CONSULTATION PUBLIQUE

**AGRANDISSEMENT
DU
STADE PERCIVAL-MOLSON**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 24 mai 2006, 19 h
Église Notre-Dame de la Salette
3535, avenue du Parc
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 24 MAI 2006	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION PAR LE PROMOTEUR.....	4
PRÉSENTATION PAR LA VILLE DE MONTRÉAL	15
REPRISE DE LA SÉANCE	22
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
RÉJEAN HAMON	23
DIMITRI ROUSSOPOULOS	27
ALLAN YUSTER.....	37
ROBIN YATES	45
RONALD BARDER.....	51
JANINE KIRBY	58
PIERRE DUCLOS	65
LUCIA KOWALUK	72
ALAIN CONTANT.....	76
FERNAND RIOUX.....	79
JOSEPH BAKER.....	80
HÉLÈNE BRISSON.....	86
JACQUES THIBAUT	93
MARIE-MICHELLE POISSON	97
PHILIPPE CÔTÉ	107

LE PRÉSIDENT:

Mesdames, messieurs, bonsoir. Bienvenue à la première séance de la consultation publique sur le projet d'agrandissement du Stade Percival-Molson.

5

Je m'appelle Jean Paré. Je suis accompagné de maître Hélène Lauzon et nous sommes tous deux commissaires à l'Office de consultation publique de Montréal.

10

La commission sera appuyée par mesdames Stéphanie Espach et Estelle Beaudry. Le secrétaire de la commission, monsieur Réjean Séguin, est à la table d'accueil à l'entrée de la salle avec madame Bélanger, monsieur Doray, messieurs Nsabimara et Desgagné, tous de l'Office, et également Jean-François Viau, président de l'Office.

15

L'assemblée de ce soir est enregistrée et sténographiée. Monsieur Bérard s'occupe de la sonorisation, madame Maisonneuve de la sténotypie, et la transcription des notes sténographiques sera accessible au public dans quelques jours.

20

À ma gauche, à votre droite, vous voyez les représentants du club de football Les Alouettes de Montréal et de l'Université McGill. Leur porte-parole est monsieur Claude Rochon, à qui je demanderai tout à l'heure de présenter les personnes qui l'accompagnent et qui seront les personnes-ressources pour cette consultation.

25

À ma droite, ce sont les représentants de l'arrondissement Ville-Marie, la Ville de Montréal. Madame Anne-Rose Gorroz en est le porte-parole, elle nous présentera aussi la personne qui l'accompagne.

30

Selon la Charte de la Ville de Montréal, l'Office de consultation publique a le mandat de consulter les citoyens et de faire rapport sur différents projets qui relèvent de la compétence de la Ville, notamment les projets d'urbanisme.

35

La consultation publique est donc destinée d'abord aux citoyens, qui ont le droit d'être bien renseignés sur les projets susceptibles de modifier leur cadre de vie. Ils ont aussi le droit de faire valoir leur opinion dans le but d'influencer les décisions relatives à ces projets.

40

Les consultations de l'Office doivent être conduites de façon crédible, transparente et efficace. Les commissaires ne sont ni des élus ni des fonctionnaires. Nommés par un vote d'au moins les deux tiers des membres du conseil municipal, ils se sont engagés à respecter le Code de déontologie des commissaires, et ce code est disponible à la table d'accueil et sur le site Internet de l'Office.

Le projet d'agrandissement du Stade Percival-Molson nécessite des amendements au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie. Le conseil municipal a adopté un

45 premier projet de règlement qui contient ces amendements et d'autres dispositions relatives à l'aménagement du Stade Molson. C'est ce projet de règlement, avec sa portée et ses conséquences, qui fait l'objet de la présente consultation.

50 La documentation pertinente a été mise à la disposition du public il y a environ deux semaines. Elle peut être consultée à plusieurs endroits et sur le site Internet de l'Office. Elle restera disponible au moins jusqu'à ce que le rapport de la commission ait été rendu public.

55 La consultation publique se déroulera en deux parties. La première partie, qui commence ce soir et qui se poursuivra au moins demain soir, est pour permettre aux citoyens et à la commission d'obtenir toute l'information possible sur le projet. Ce n'est pas le moment d'exprimer son opinion mais bien de s'informer. La commission recevra donc les personnes qui veulent poser des questions selon une procédure que je vous expliquerai tout à l'heure.

60 La deuxième partie, qui se tiendra à partir du 13 juin, permettra aux citoyens de prendre position sur le projet. Par la suite, la commission analysera l'information reçue et les opinions qui lui auront été communiquées. Elle en fera rapport au maire et au président du comité exécutif de la Ville.

65 Les décisions relatives au projet de règlement appartiennent, je le souligne, au conseil municipal et notre rapport a une valeur consultative.

Donc, dans quelques minutes, je demanderai à monsieur Rochon de présenter le projet d'agrandissement du Stade Molson. Après quoi, madame Gorroz expliquera les modifications réglementaires visant à permettre la réalisation du projet.

70 Nous prendrons ensuite une pause, pendant laquelle nous ouvrirons le registre, où les personnes qui désirent poser des questions doivent s'inscrire. Au retour de la pause, la commission invitera les personnes inscrites selon l'ordre d'inscription. Le registre restera ouvert jusqu'à ce que je le déclare fermé.

75 Je permettrai deux questions par intervention. Cependant, comme le registre reste ouvert, vous pouvez vous réinscrire pour des questions supplémentaires.

80 This is the beginning of the public hearing on the proposed expansion of the the Percival-Molson Stadium. During the first part of the hearing we collect information on the expansion proposal and on the bylaw project that would regulate its implementation.

In a few minutes we will hear the representatives of the Alouettes and of the Arrondissement de Ville-Marie as they present the expansion proposal and the bylaw project. After that, there will be a break during wich you can register at the table near the entrance if you wish to ask questions.

85

You may, of course, address your questions in English or in French. And the second part of the hearing will allow you to express your opinion or concerns about this project. Now, that wont be tonight, it will be held later starting June 13.

90

Ma tâche principale ce soir est de favoriser la participation de tout le monde et de permettre à tous de bien se renseigner. Pour y arriver, rien de tel qu'un climat serein où les échanges se font dans le respect mutuel et la courtoisie. Je ne permettrai donc ni manifestation d'approbation ou désapprobation, ni remarques désobligeantes ni propos diffamatoires ni attitudes méprisantes.

95

J'invite maintenant monsieur Rochon, dans un premier temps, à nous présenter les personnes qui l'accompagnent.

M. CLAUDE ROCHON :

100

Monsieur le président, dans un premier temps, dans la formulation de notre présentation, on aimerait que notre président d'abord fasse une première introduction sur l'équipe, ses composantes et, par la suite, j'enchaînerai avec la présentation du projet si vous le permettez.

105

LE PRÉSIDENT :

Et votre président, il est bien connu, mais c'est monsieur?

M. CLAUDE ROCHON :

110

Larry Smith, bien sûr.

LE PRÉSIDENT :

115

Je vous donnerai la parole tout à l'heure, monsieur. D'accord? Qui sont les autres personnes à votre table, s'il vous plaît?

M. CLAUDE ROCHON :

120

Il s'agit de monsieur Mark Weightman, ici à ma gauche, qui a travaillé sur le projet depuis le début, qui connaît, bon, toute la question technique du stade. Et nous avons aussi madame Jennifer Robinson de l'Université McGill.

LE PRÉSIDENT :

125

Bien. Alors, rapidement, madame Gorroz, vous êtes accompagnée donc ce soir de?

Mme ANNE-ROSE GORROZ :

130 De Gilles Dufort de l'arrondissement de Ville-Marie, chef de division.

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

135

Mme ANNE-ROSE GORROZ :

Et je suis conseillère en aménagement à la division également.

140

LE PRÉSIDENT :

Merci. Alors, monsieur Smith, on vous écoute.

M. LARRY SMITH :

145

Merci, monsieur le président. Bonsoir, tout le monde. Je vais faire mes commentaires dans le langage de Molière, j'espère que ça ne vous dérange pas. Nous sommes tous les Québécois ensemble, alors je m'excuse si je m'exprime mal en français, mais je fais mon mieux possible.

150

L'autre personne sur notre équipe, parce que c'est un projet que nous avons commencé en 1999. Il y avait beaucoup de parole vis-à-vis la phase II, mais n'oubliez pas qu'il y avait une phase I. Alors, notre rêve, c'était qu'au début de notre séjour avec les gens de McGill, que nous allons avoir la possibilité de chercher un stade un peu plus grand. Et historiquement, comme vous savez, le Stade Percival-Molson dans l'année 1956, quand j'étais un petit bébé, mais amateur des Alouettes, était 26 111 personnes.

155

Maintenant, juste pour positionner les gens qui travaillent avec nous, à part les gens à la table ici, nous avons Chuck Adler de McGill. Nous avons Michael Werleman, architecte, Mataka Ackaoui, architecte paysagiste, Denis Marcil, consultant en foncière urbaine. There is a big long title, Denis, je m'excuse si je ne vous donne pas tout. Gérald Côté, ingénieur électrique et Daniel Lamarche qui a fait notre travail vis-à-vis la circulation. Alors, toute une équipe pour faire le travail parce que, de notre côté, nous voulons présenter une photo qui est claire, directe et complète pour tout le monde.

165

Notre objectif ce soir est que nous voulons que tout le monde vous ayez l'information correcte. Parce que dans un projet, spécialement dans un projet de haut de gamme vis-à-vis haute publicité, il y a une tendance des fois que les gens n'ont pas toutes les informations.

170 L'autre chose, c'est que merci à tout le monde pour votre feedback. Parce que depuis le début de notre phase II, nous avons eu pas mal de feedback de tous les groupes partout le côté du mont Royal.

175 Troisième chose, merci à McGill. Parce que sans avoir l'appui de McGill, nous ne serions pas ici aujourd'hui. McGill était toujours ouverte pour nous donner une chance de développer une possibilité d'un avenir à long terme pour Les Alouettes de Montréal.

180 L'autre chose, c'est que le projet que nous allons présenter, d'après moi, c'est quelque chose qui va vraiment harmoniser le stade avec la montagne. Il faut comprendre une chose, que nous sommes tous des Montréalais. Nous sommes les promoteurs, mais nous sommes des citoyens de Montréal. Nous ne sommes pas des gens de l'extérieur. Alors, nos objectifs sont des objectifs qui vraiment, d'après moi, sont pas mal en ligne avec les objectifs de la Ville de Montréal et mont Royal.

185 L'autre chose, c'est quand nous faisons des promesses pour faire des choses que vous allez voir ce soir, nous livrons nos engagements parce que c'est notre crédibilité que nous avons bâtie depuis 1996.

190 Alors, petite chose, petite histoire sur nous. Qui sommes-nous? C'est évident que Les Alouettes sont formés en 1946 avec Léo Dandurand, un bon Québécois qui a nommé notre club, mais nous avons fait le retour en 1996. Depuis ce temps-là, nous avons toujours eu une équipe gagnante. Et en même temps, nous avons eu la bonne chance d'avoir les guichets fermés depuis six ans. Alors, nous avons fini dans quatre fois la Coupe Grey depuis les derniers six ans. Alors, du côté productivité sur le terrain, ça marche très bien.

195 Mais l'autre élément qui fait vraiment le succès de notre club, c'est notre implication dans la communauté. Nous avons intégré notre équipe avec nos programmes d'intervention. Nous avons le programme le plus important de mentorat au Canada pour toutes les équipes sportives dans quatre domaines: dans le décrochage scolaire, alphabétisation, alimentation et activités
200 physiques. En touchant les jeunes de 0 à 20 ans, c'est notre objectif de vraiment faire cette intervention pour donner l'espoir, mais plus important que ça, donner la possibilité de succès aux jeunes citoyens québécois.

205 Nous avons déjà fait plus que 175 écoles. Nous parlons avec plus que 50 000 jeunes par année et notre équipe de basketball fait plus que 35 visites. Nous avons joué avec La Gazette vis-à-vis *Reaser Reader*, avec les programmes dans les écoles pour aider les jeunes à lire. Nous avons des camps pour les jeunes pour le football autour du Québec avec plus de 1 000 jeunes. Et nous avons un cahier spécial, moitié français, moitié anglais, 100 000 copies par année distribuées dans plus que 400 écoles autour de l'île de Montréal. Juste pour vous

210 montrer que notre succès est basé pas juste sur la victoire sur le terrain mais sur l'intégration dans la communauté.

Alors, sans avoir plus de détails, c'est bon, monsieur le président?

215 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va.

M. LARRY SMITH :

220

J'ai pris mon temps, pas plus que ça? Maintenant, Claude Rochon va présenter le projet plus en détail.

LE PRÉSIDENT :

225

Monsieur Rochon.

M. CLAUDE ROCHON :

230

Oui. Alors, merci d'être ici ce soir. On est très fiers de vous présenter ce projet-là. Avant de commencer, je crois qu'il est important de bien comprendre la nature de notre projet, d'abord de le situer par rapport aux autres stades.

235

Même actuellement, avec 20 000 sièges, nous sommes le plus petit stade. Et même après l'agrandissement de 5 000 sièges, nous resterons le plus petit stade de la Ligue canadienne de football.

240

Vous expliquer pourquoi on joue au Stade Percival-Molson, bien sûr pour toutes ses qualités qui sont intrinsèques: la proximité du jeu, la valeur historique aussi de ce stade-là. C'est un stade avec qui nous sommes très, très fiers de jouer. Il est sur le mont Royal, c'est notre compétence distinctive et nous en sommes très fiers.

245

La raison du choix de McGill de Percival-Molson. Bien sûr, il y a des gens qui disent ou diraient: «Pourquoi ne pas jouer au stade olympique?» Il y a des choses qui sont pour nous impensables de retourner au stade olympique. Pourquoi? D'abord, à cause de sa grandeur. On a déjà évolué au stade olympique devant des foules, même en dépit d'une équipe gagnante, devant des foules de 8 à 10 000 personnes. Ça, c'est le premier élément.

250

Deuxième élément...

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît, chacun va avoir le temps d'exprimer son point de vue.

255 **M. CLAUDE ROCHON :**

Deuxième élément...

LE PRÉSIDENT :

260

Permettez, monsieur Rochon.

M. CLAUDE ROCHON :

265

Pardon, je m'excuse.

LE PRÉSIDENT :

270

Parce que je veux quand même qu'on comprenne les règles du jeu. Les consultations publiques de l'Office, et je pense que les habitués peuvent en témoigner, se tiennent dans un respect mutuel. Alors, je pense qu'on a le droit d'entendre la présentation du projet. J'ai demandé à monsieur Rochon de quand même consacrer une période de temps calculée à ça. Alors, on va le laisser continuer, vous pourrez ensuite vous inscrire pour des questions.

275

Monsieur Rochon.

M. CLAUDE ROCHON :

280

Merci, monsieur le président. Et le stade olympique, bien sûr, 25 % de nos détenteurs de billets de saison, lorsqu'arrive le temps de jouer durant les séries, n'achètent pas de billets. La conclusion est simple. Les gens ne veulent pas...

285

Le stade a un match, a une image qui est négative. C'est un stade qui, à travers le temps, que ce soit par monsieur Brochu qui l'a descendu ou quoi que ce soit, pour une raison ou pour une autre, on ne peut pas battre cette image-là et on est convaincu que de retourner au stade olympique, c'est la mort des Alouettes, nous en sommes certains.

290

L'autre élément, de construire un autre site, bien, pour nous, ce serait socialement irresponsable que d'investir dans un stade qui coûterait entre 75 et 100 M\$, alors que l'éducation a des besoins flagrants, alors que la santé a des besoins en cette matière-là. Et, pour nous, il est clair que ce n'est pas une autre alternative.

Nos démarches, bien, elles ont débuté en 1999. Et je vais faire fi de toutes les

295 rencontres qu'on a faites depuis cette période-là. C'est un projet qui n'est pas nouveau en soi, qui se développe en deux phases: une première phase qui a été réalisée en 2003 et actuellement nous sommes à l'étape de la phase II du projet, donc la continuité de ce que nous avons prévu initialement.

300 J'aimerais attirer votre attention aux nombreux comités qui ont été consultés durant cette étape-là, notamment les Amis de la montagne. Il y a Héritage Montréal aussi qui a participé à des discussions via les Amis de la montagne. Et nous avons depuis le début du projet dans la phase II, entre 2005 et 2006, procédé à trois révisions majeures du projet suite aux commentaires de ces comités-là, suite aux recommandations et de l'input qu'on a obtenu.

305 Notre héritage. Bien, le Stade Percival-Molson en 1997, c'est de ça qu'il avait l'air. C'est un stade qui était historique. C'est un stade qu'on avait oublié. C'est un stade qui était quand même en décrépitude. Et nous, à partir de ce moment-là, on a décidé de le restaurer dans une première phase.

310 Rapidement la restauration de la structure. Encore une fois d'un site historique qui était à l'abandon, nous, on lui a redonné une nouvelle vie. Nous avons, en 2003, augmenté de 200 sièges seulement l'infrastructure, le coût investi a été de 13.3 M\$. Vous comprendrez, sur la photo de droite, lorsqu'on la regarde, comme une vieille maison on découvre des choses en rénovant où on ne s'attendait pas. À des endroits où on pensait investir 2-300 000 \$, ça en a coûté 1.2 M\$. Pour nous, préserver cette installation était capital et le demeure et est toujours réel aujourd'hui.

320 Notre vision globale. Écoutez, premièrement pour vous dire que physiquement, il est impossible d'agrandir davantage, dans une troisième phase, le Stade Percival-Molson. C'est les limites maximales qui sont données, et ça, de notre avis et de l'avis des experts que nous avons consultés. On souhaite continuer l'architecture existante, poursuivre notre mission de travail aussi dans la communauté, mais surtout évoluer en intégrant ces installations à la montagne, à la nature et à l'architecture existante.

325 Il y a un cachet patrimonial dans ce stade. Il est historique. Et nous sommes convaincus qu'il joue un rôle très distinctif. Le mont Royal, il en est un, est un signe pour toutes les équipes de la Ligue canadienne de football, pour tous les diffuseurs qui viennent à Montréal, ils sont fiers de montrer le mont Royal et nous en sommes aussi d'autant fiers.

330 Les objectifs. Écoutez, d'abord, harmoniser le stade avec le mont Royal, c'est ce qui nous a animé depuis le début de nos travaux. Augmentation de 5 000 sièges, c'est sûr. Des loges corporatives.

335 Le point important aussi de notre projet est de transférer notre entrée principale, qui est actuellement du côté sud, du côté est. Et pour nous, je vous l'expliquerai bientôt, vous allez

comprendre qu'il y a une raison importante et qu'il y aura un impact significatif et majeur, tant au niveau de la circulation, tant aussi pour le quartier Milton Park, soit la communauté immédiate du stade du côté sud.

340 Au niveau du stade, actuellement, si vous permettez, lorsqu'on parle de l'agrandissement, actuellement il y a le côté sud, de ce côté-ci, où on ajoute un étage supplémentaire. On rajoute un autre 1 500 sièges dans cette pointe de tarte là ici. Les loges corporatives vont être complétées, ici, au nombre de 18, pour un total de 20 parce qu'il en existe déjà deux actuellement. Les estrades temporaires qui étaient là auparavant deviendront ainsi
345 permanentes et qui nous permettra, bon, d'augmenter légèrement le nombre de places assises dans notre stade.

 Maintenant, vue de bas, on parle d'ajouter donc cette section-ci, capacité 1 500 sièges, ces estrades permanentes là, les loges qui vont être complétées ici et aussi l'écran géant qui est
350 localisé à cet endroit. En fait, c'est un écran vidéo, et je vous en reparlerai dans quelques instants.

 Du côté sud, on parle de, un, ajouter cet étage-là du côté sud. Et je vous fais noter qu'au niveau actuel, ces gradins-là, on va couper les estrades existantes de douze rangées, et le fait
355 qu'on coupe ces rangées-là va donc diminuer la hauteur du stade en tant que tel.

 Pour vous situer un petit peu au niveau de l'aménagement du côté est, soit du côté de l'entrée de l'avenue du Parc, la limite de terrain est située ici par la ligne rouge qui est définie. Donc, l'intervention qui est faite n'a aucune incidence dans le parc du mont Royal qui est situé ici.
360

 Je vous ferai observer, ici, qu'il y a un talus, les deux espaces vert pâle sur la photo. Donc, il y a un talus qui est existant, qui est adjacent au parc, qui est une des zones de réhabilitation et que nous voulons aménager, améliorer avec le projet que nous avons.

365 Et nous avons ici cette zone-ci qui est localisée à l'intérieur du stade même. Donc, l'intervention que nous faisons est à l'intérieur du stade comme tel. Et vous avez un talus qui donc superpose les arbres, c'est-à-dire qui rehausse les arbres, qui fait en sorte que l'intervention que nous faisons avec l'agrandissement n'est pas perceptible de l'extérieur.

370 C'est actuellement l'entrée que nous voyons actuellement au Stade Percival-Molson. On peut voir que, écoutez, ça n'a pas été traité, il n'y a pas eu de traitement depuis bon nombre d'années. Juste derrière ici, il y a comme une excavation; ça descend, ça remonte. Bref, c'est la situation que nous avons actuellement.

375 Notre proposition. Écoutez, de ce côté-ci, d'abord une plantation d'arbres que nous allons reboiser de ce côté-ci du parc face au parc de l'avenue du Parc, reboisement ici. Et aussi

de ce côté-ci, reboisement de l'édifice Tomlinson Hall qui est existant, et puis ce sont toutes des choses, en fait, qu'on rajoute, ça a une valeur ajoutée au projet que nous tentons d'harmoniser avec l'aménagement du stade.

380

À noter aussi les plans qui sont ici, que nous avons faits. Il y a eu des consultations avec les services de la Ville de Montréal. Il y a des intentions, au niveau de la Ville, de faire des plantations d'arbres dans cette zone-ci du parc. Donc, ces photos-là, bien sûr, n'illustrent pas les arbres qui vont être plantés par la Ville, pour une simple raison que si on les avait illustrés, bien, il serait impossible de voir derrière.

385

Il y a des gens qui me disaient: «Bon, du côté nord, vous allez augmenter, vous allez rajouter, construire de nouvelles estrades et on va les voir» puis etc. Bien, la réalité, cette photo a été prise, soit dit en passant, ce printemps, très tôt ce printemps. Et actuellement, les travaux qui vont être faits vont être derrière cette série d'arbres là.

390

Quand je vous parlais du talus tantôt, qui était déjà, qui haussait en termes de promontoire, les arbres, bien sûr, par-dessus les talus donnent encore de la hauteur, ce qui fait en sorte que les travaux, qui vont être faits derrière ici, vont permettre, en fait, de ne pas voir les estrades, quoi que ce soit, parce que ça n'existe pas au moment où on se parle.

395

Si on voit un an plus tard, en simulation, on peut observer la plantation des arbres que nous voulons faire dans le projet, d'une part. Et d'autre part, la plantation des arbres qui est faite de ce côté-là, il est clair que et les loges que nous allons rajouter et l'espèce de pointe de tarte que je vous montrais tantôt ne seront pas visibles.

400

Après dix ans, bien sûr, on peut voir la croissance des arbres qui va venir complètement, je dirais, camoufler et intégrer les installations qui sont actuellement là.

405

Les zones d'intervention. Je parlais du talus tantôt. Ce n'est pas un secteur où nous allons couper des arbres. Au contraire, c'est un endroit que nous allons reboiser. Vous noterez que ce secteur-ci est à l'extérieur du stade. Donc, c'est encore là, je pense, un bénéfice du projet et c'est une retombée importante pour la communauté.

410

Nous allons intervenir dans le secteur qui est plus pâle ici, ces deux secteurs-là comme tels. Et ce qu'on retrouve dans ces deux secteurs-là, au total, il y a 103 arbres comme tels qui sont établis là, 91 % de ces arbres-là sont des érables à Giguère. 78 % de ces arbres-là ont nettement des déficiences. Ils sont actuellement en état de dépérissement plus ou moins avancé, selon le cas, et on va y revenir.

415

Lorsqu'on parle des caractéristiques des érables de Giguère dans cette zone-là, force est de constater... et soit dit en passant, il s'agit d'une espèce qui est non indigène au mont Royal, qui à travers le temps s'est infiltrée là. C'est une variété qui est aucunement tolérante aux

420 autres espèces; donc, il n'y a pas d'autres arbres qui poussent autour. C'est une espèce qui est envahissante.

425 Et pour nous, ce n'est pas de partir en guerre contre l'érable à Giguère. Ce que nous faisons ce soir, ce sont des constats et, nous, notre proposition vise à améliorer la biodiversité du mont Royal.

430 Il y a aussi des problèmes d'érosion dans ce secteur-là. Ce que je vous montre, je pense que les images parlent d'elles-mêmes lorsqu'on regarde le roc, actuellement il y a une érosion très importante qui se fait. Et c'est justement à cet endroit-là que nous désirons ajouter l'espèce de pointe de tarte qu'on montrait tantôt, pour 1 500 sièges, c'est exactement à cet endroit-là où, dans l'endroit où on intervient, il y a le plus d'érosion.

435 Le plan de plantation, de réhabilitation. Parmi les 103 arbres qu'on parlait tantôt, il y en a 20 qui seraient conservés, 15 transplantés probablement sur le talus que je mentionnais tantôt, 68 seraient coupés. Et de ces 68 arbres-là, il y en a 67 qui sont des érables à Giguère.

440 La plantation prévue parce que, pour nous, c'est important aussi les arbres sur le mont Royal, ça fait partie de notre signature comme équipe de football et comme stade à travers la ligue, bien, on pense planter 160 arbres et plus de 500 arbustes de grandeur moyenne et de grandeur importante.

445 Par ailleurs, les végétaux suggérés vont être des espèces indigènes, soit des espèces qui vont respecter ce qu'il y avait déjà avant que les érables à Giguère interviennent et viennent envahir. On veut replanter des espèces pour respecter un petit peu ce qu'il y avait historiquement sur le mont Royal, en termes de plantation, et ainsi améliorer la biodiversité du mont Royal.

450 L'écran vidéo. Ses dimensions, bien, écoutez, 9.3 mètres par 11 mètres, hauteur de 17 mètres à partir du terrain comme tel. Vous noterez qu'il est complètement intégré dans les arbres et que la hauteur du tableau est plus basse que la cime des arbres. Donc, l'impact visuel, et on va voir sur d'autres présentations, d'autres *slides*, on va voir que l'impact est vraiment minime.

455 Et pour nous, l'impact, c'était quelque chose d'important. On a donc pris plus de 25 prises de vue tout autour du stade pour s'assurer que visuellement, il n'y a personne à Montréal qui serait pénalisé et qu'on n'ajouterait pas davantage d'obstruction au paysage montréalais dans ce secteur-là et à proximité du mont Royal.

Deux exemples de prises de vue nous indiquent hors de tout doute qu'il n'y a pas d'impact significatif sur le plan visuel. Je vous invite d'ailleurs à consulter le site de l'Office auquel toutes les prises de vue que je mentionnais, les 25 points, sont disponibles sur le site Internet de l'Office.

460 Un point important, puis ça on n'est pas peu fiers de ça, quand on regarde ce qu'on
appelle amicalement la ruelle Aylmer, mais ce n'est pas le cas, c'est une ruelle qui est près du
stade, parce qu'il y a des édifices, depuis combien d'années les gens de la communauté c'est ce
qu'ils voient actuellement, soit le dessous d'un stade gris, et puis qu'il n'y a aucune, je dirais
465 aucune résonance vraiment accueillante comme telle. Notre proposition: intégrer, créer,
construire une façade qui va respecter les édifices qui sont de chaque côté.

Une vue de plus près. Je pense qu'on est en mesure d'apprécier que ce que nous voulons
faire, bien sûr qu'il y a une structure qui est plus haute qu'auparavant, cependant notre effort nous
a amenés, suite aux consultations aussi, les recommandations, à construire cette façade-ci qui
470 s'harmonise avec les buildings qui sont de chaque côté et on assure ainsi une continuité visuelle
des bâtis existants.

Au niveau de l'éclairage, encore une fois source de préoccupation, on peut voir avant
notre intervention c'était quoi l'impact lumineux et suite à notre intervention. Ce qu'on peut
475 constater, compte tenu que les luminaires sélectionnés vont être d'une certaine hauteur, ils vont
être un peu plus hauts qu'actuellement, donc ils vont avoir un angle de plongée qui va éviter les
débordements lumineux.

Donc, il est clair pour nous que ces sources lumineuses là vont être à la fois concentrées
480 et qu'aussi le gradin sud, étant d'une certaine hauteur avec des faisceaux lumineux qui éclairent le
terrain, avec un ajout d'un autre étage, nécessairement la réflexion va être encore moins grande
pour les gens de cette communauté.

Sonorisation, le son. On rajoute 5 000 sièges. Est-ce que ça va faire plus de bruit? Est-
485 ce que ça va faire encore etc., etc.? La réponse est non. Pourquoi, parce qu'on va maintenir le
même système de son. Encore une fois, le fait de rajouter un étage du côté sud, le fait de
rajouter des loges va circonscrire davantage le son et l'impact à l'extérieur du stade va être d'un
niveau sonore ou égal ou même à la baisse. Et on a les études aussi qui ont été faites en ce sens.

490 Au niveau de la circulation, puis ça c'est un sujet chaud et on a mis beaucoup d'effort de
ce côté-là, l'ajout de 5 000 sièges amène un impact négligeable. Pourquoi? Nous jouons dix fois
par année en période moins achalandée pour le réseau routier. Nos matchs, on en a six qui sont
disputés durant la saison estivale, de juin à août, d'une part, donc en période de vacances pour
plusieurs, et quatre qui sont disputés en après-midi, la fin de semaine, pour les mois de
495 septembre et octobre.

Les matchs, les déplacements véhiculaires, l'heure de pointe, la fameuse heure de
pointe qu'on entend parler si souvent, bien écoutez, l'heure de pointe prend fin vers 17 h 30, nos
matchs sont toujours à 19 h 30. Donc, il y a un phénomène là-dedans qui fait qu'il n'y aura pas
500 d'augmentation véhiculaire importante.

505 Le déplacement véhiculaire. 34 % de nos spectateurs se rendent au stade en voiture, malheureusement. Il y a une moyenne de 2,5 personnes en moyenne par voiture. Il est prévu que ça va ajouter dans le réseau routier 680 voitures. Mais le réseau, encore une fois à cause de la période et à cause essentiellement aussi du nouvel échangeur qui va être construit, est très en mesure de le faire. Et ces chiffres-là ne viennent pas seulement que de nous mais ça a été validé par la Division de la circulation de la Ville de Montréal.

510 Notre objectif, c'est de promouvoir le transport en commun, comme nous faisons depuis que nous sommes à Montréal, à cause de l'accessibilité d'abord du site. D'abord, on va maintenir la navette actuelle, que nous payons soit dit en passant. Ce n'est pas gratuit par la STM, c'est une navette que nous payons depuis plusieurs années, et ça, pour faciliter le transport et aussi éliminer la pression de la circulation piétonnière. Nous allons continuer à faire de la publicité tant sur nos billets par envoi postal via notre site Internet. Et aussi, nous sommes heureux d'annoncer
515 que nous ajouterons une nouvelle navette qui va être située du côté du nouvel aménagement de l'avenue du Parc.

520 Donc, la navette va circuler sur l'avenue du Parc nord-sud. Les gens vont se stationner dans le centre-ville, un peu plus bas de ce côté-ci. La navette va arriver ici, va tourner sur une bretelle et revenir par ici, descendre les spectateurs. Et tous nos spectateurs qui vont utiliser l'entrée est vont marcher jusque dans le stade comme tel.

525 Il y en a qui s'interrogent, se demandent au niveau des accès piétonniers. Non, il n'y aura aucun accès piétonnier qui va être modifié ou qui va engendrer des changements. D'ailleurs, s'il y a quelque chose, il y a des sentiers piétonniers qui vont être améliorés grâce à la plantation que nous allons faire.

530 Les avantages pour la communauté – parce que pour nous, étant impliqués dans la communauté depuis plusieurs années, c'est le succès, c'est notre force, c'était quelque chose qui était très important pour nous – et les conséquences de ce projet-là, d'abord nous visons la baisse de la circulation dans le quartier résidentiel du côté sud du stade, tout le quartier Milton Park. Ça, c'est un premier élément important.

535 En regroupant du côté de l'entrée est, du côté de l'avenue du Parc, notre billetterie, d'une part, nos services aux médias, et tout ce que nous allons faire, c'est de mettre de la pression pour que les gens utilisent l'entrée est, notre objectif, c'est que 50 % de la clientèle utilisatrice passe par l'entrée est, donc 12 500 personnes qui utiliseraient cette entrée.

540 Ce que ça veut dire pour Milton Park, c'est on ajoute quand même 5 000 sièges, mais nous sommes convaincus, à la lumière de ce que nous avons fait comme étude, que nous arriverons à diminuer dans le secteur la circulation de 4 500 personnes. Nous ferons également le transport. Bien sûr que la promotion et la publicité du transport en commun, pour nous, est

545 un objectif important, favoriser aussi et publiciser les déplacements pédestres et aussi l'installation de supports à vélo. En tout, nous voulons améliorer la vitrine du mont Royal pour les résidents de ce quartier-là.

Autres améliorations, je crois qu'on améliore aussi la qualité des espaces verts dans ce secteur-là. Et ça, pour nous, c'est non questionnable, c'est certain.

550 La nouvelle façade pour la ruelle adjacente à la rue Aylmer. Je pense que ce que je vous ai montré tantôt est très significatif.

Réduction du niveau sonore, donc le bruit dans le quartier lors des matchs. Encore une fois, c'est dix fois par année.

555 Et encore une fois, réduction de la lumière dégagée par le stade dans la communauté immédiate.

560 En tout, pour nous, nous croyons sincèrement et très honnêtement, c'est un projet qui est porteur. C'est un projet qui intègre les valeurs patrimoniales tant de l'édifice que du mont Royal, son environnement naturel. C'est une priorité.

565 C'est un projet qui va contribuer aussi à la biodiversité. L'envahissement des érables à Giguère, puis encore une fois on n'est pas en guerre contre les érables à Giguère, mais on pense que la biodiversité, si on veut assurer la pérennité du mont Royal, c'est quelque chose d'essentiel et, d'une modeste façon, nous voulons et nous désirons y contribuer.

570 Et aussi parce que, bien sûr, nous sommes une entreprise privée, une entreprise privée comme telle à but lucratif, pour nous, c'est un projet qui va assurer l'avenir non seulement du football des Alouettes, mais aussi le rayonnement du football partout au Québec.

575 Veuillez me croire, je pense qu'on est un partenaire qui est engagé dans la communauté et nous désirons le poursuivre. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

580 Merci, monsieur Rochon. Je vous demanderais de laisser, bien sûr, la présentation disponible si jamais, à la période de questions, on voulait revenir à certaines des images que vous avez présentées, et éventuellement la déposer aussi pour qu'elle puisse se retrouver sur la documentation qu'on met à la disposition des citoyens.

Je vais maintenant demander à madame Anne-Rose Gorroz de nous présenter la réglementation relative à ce projet.

585 **Mme ANNE-ROSE GORROZ :**

Bonsoir. Alors, ma présentation va porter sur l'encadrement réglementaire du projet, c'est-à-dire les règlements qui s'y attachent, les dérogations, ententes, décrets. Elle va porter également sur le cheminement de la demande, c'est-à-dire qu'est-ce que c'est que l'article 89,
590 qu'est-ce que c'est qu'un processus référendaire, quelles sont les approbations nécessaires, quels sont les enjeux, les évaluations et les avis des différents comités. Et enfin, je vais vous présenter le projet de règlement, c'est-à-dire quels sont les articles du règlement et quelles sont leurs portées.

595 Alors, comme disait monsieur Rochon, le projet donc est montré en rouge sur cette diapositive. Donc, la démolition en bleu ici côté sud, avec l'agrandissement des gradins côté sud, donc en rouge, et l'agrandissement des gradins côté nord-est également avec les loges corporatives et les estrades temporaires transformées en estrades permanentes.

600 Les gradins du côté sud ont une hauteur, si on les mesure au fil à plomb, de 24,30 mètres. Et les gradins du côté nord ont une hauteur de 12 mètres, prises ici sous les estrades nord.

605 Alors, en termes d'encadrement réglementaire, le règlement de zonage fixe le maximum à 23 mètres. Les gradins sud actuels ont une hauteur de 18 mètres et l'agrandissement va les porter à 24,30 mètres. Mais le calcul de la hauteur se mesure à l'alignement de construction ou du trottoir, au point le plus élevé de la voie publique adjacente. Dans ce cas, c'est l'avenue des Pins.

610 Donc, nous avons les gradins, ici, qui ont une hauteur au fil à plomb de 24,30 mètres. Mais si on doit compter la dénivellation jusqu'à l'avenue des Pins, effectivement on ajoute 12 mètres supplémentaires, ce qui porte la hauteur à 35 mètres. Et donc, c'est dérogatoire au 23 mètres autorisé par le règlement en termes de calcul de hauteur.

615 Pour ce qui est de l'encadrement réglementaire du Plan d'urbanisme, le Plan d'urbanisme autorise 25 mètres. Et le plan stipule également que la réglementation peut reconnaître le bâti existant. Alors, la hauteur des bâtiments qui sont projetés seront dessous le niveau des gradins existants du côté nord. Donc, le projet est conforme au Plan d'urbanisme.

620 En ce qui concerne également le règlement 95-039, c'est un règlement qui a été adopté en 95, un projet particulier, qui encadrerait le développement du campus. Et il y avait deux éléments importants à retenir dans ce règlement. D'abord, aucun nouveau bâtiment n'est autorisé sur le campus à cet endroit-là, sauf pour des agrandissements qui ne dépassent pas 10 % du bâtiment existant. Donc, dans ce cas, l'agrandissement du stade avec ses gradins est à peu près de 7,9. Et la hauteur maximale non plus ne doit pas dépasser 23 mètres. Donc, on déroge
625 également au 23 mètres de ce règlement-là.

630 Également, il faut que je vous parle de l'entente-cadre qui a été conclue entre la Ville et l'Université McGill en 1995, qui s'occupait de la planification et de l'aménagement du campus. 5 novembre 2002, approbation de l'agrandissement du stade, phase I, comme disait monsieur Rochon tout à l'heure, donc avec l'agrandissement des loges corporatives que l'on voit sur cette diapositive. Et l'agrandissement du stade phase II, c'est la phase actuelle qui vous est présentée.

635 Bon, également on se trouve évidemment dans l'arrondissement historique et naturel du mont Royal. Alors, historiquement, le parc du mont Royal a été institué en 1876. Ce n'est qu'en 1987 qu'il devient site du patrimoine du mont Royal. En 1989 est conclu un accord de collaboration entre différentes villes et les Amis de la montagne. En décembre 1992, c'est l'adoption d'un plan de mise en valeur du mont Royal.

640 En 2002, également, le Sommet de Montréal qui va aboutir à la création de la Table de concertation qui regroupe des intervenants institutionnels, associatifs, gouvernementaux, municipaux, qui ont pour objectif évidemment la mise en valeur du mont Royal.

645 Alors, en 2005, on trouve l'adoption du Plan d'urbanisme et de politiques sectorielles. Alors, en ce qui concerne le projet: la Politique du patrimoine, la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, la Politique montréalaise de l'arbre. Et en 2005, le gouvernement du Québec dépose un décret et crée l'arrondissement historique et naturel du mont Royal.

650 Alors, on va passer à la deuxième partie: le cheminement de la demande. Alors, ce projet est présenté en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, qui indique que le conseil de la Ville peut, malgré tout règlement, permettre la réalisation d'un projet relatif à un arrondissement historique et naturel. Donc, ce projet se situe dans l'arrondissement historique et naturel du mont Royal. Donc, on le dépose en vertu de l'article 89.5.

655 Alors, pour le cheminement d'une demande de l'article 89, le dépôt de la demande de ce projet-là s'est fait en mai 2005. Alors, l'évaluation et les recommandations des services sont assorties également de différents comités. Le Comité consultatif d'urbanisme qui a été vu quatre fois, dont vous voyez les dates, en septembre 2005, en octobre 2005, en novembre 2005, en février 2006. Également le Comité d'architecture et d'urbanisme a examiné le projet deux fois, le 660 30 septembre 2005 et le 3 mars 2006. Le Conseil du patrimoine l'a vu deux fois également, le 7 octobre 2005 et 6 mars 2006.

665 La recommandation a été faite par le service évidemment. Elle a été corroborée par les avis des autres services dont je vous parlerai tout à l'heure, et elle a abouti à une recommandation qu'on a envoyée au conseil d'arrondissement en mars 2006. Le conseil d'arrondissement a envoyé le dossier au conseil municipal, qui a émis un avis de motion et qui a

envoyé le dossier donc en consultation publique. Ce soir, donc, nous sommes ici à cette étape-là, en mai-juin 2006.

670 Donc, par la suite, après le rapport des commissaires, etc., et conclusion du rapport, adoption des commentaires, etc., il y a une adoption du règlement par le conseil municipal, qui amène le projet dans un processus d'approbation référendaire avant l'émission d'un permis. Il y a également, dans cette démarche, l'approbation du ministère de la Culture et de la Communication qui est nécessaire.

675 Alors, je vous parlais tout à l'heure des services de la Ville. Donc, plusieurs services ont donné leur avis par rapport à ce projet: l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, le Service de la voirie, le Service des sports, le Service des parcs, qui comprend aussi le Bureau du mont Royal, le Bureau de la mise en valeur du territoire et le Service du contentieux.

680 Alors également, donc, il faut l'approbation du ministère de la Culture et des Communications du Québec. Donc, le projet sera présenté à la commission du ministère après le dépôt du rapport du commissaire de la présente consultation et le ministère évalue les projets avec des critères qui sont contenus dans le document s'appelant *Les valeurs et patrimoine du mont*
685 *Royal*, valeur emblématique, identitaire, paysagère, naturelle, des valeurs d'usage, et le patrimoine bâti, artistique, funéraire, commémoratif, archéologique et ethnohistorique.

 Donc, en ce qui concerne le processus référendaire, ce que vous voyez sur la diapositive en rose, ce sont les zones qui vont visées par le projet, et celles qui sont en gris sont les zones
690 contiguës, c'est-à-dire chaque zone grise touche d'un côté ou de l'autre les zones roses.

 Alors, un avis est publié dans les journaux qui décrit le projet, qui décrit également les zones concernées, qui décrit les conditions des demandes et qui définit les personnes intéressées. Une zone peut être ouverte en vue de la tenue d'un registre référendaire.
695 Généralement, 12 signatures sont requises dans une zone. Le nombre de signatures nécessaires au registre est d'environ 10 % du nombre total de personnes habiles à voter dans les zones ouvertes. Et par la suite, la décision du conseil est déposée.

 Alors les personnes habilitées à voter sont les résidents qui sont là à la date de la
700 deuxième lecture du conseil de ville dans les zones concernées et domiciliées au Québec depuis au moins 6 mois.

 Dans la démarche, évidemment, les enjeux du projet ont été considérés. Le Stade Percival-Molson possède une atmosphère particulière qui est la marque du football à Montréal. Je
705 pense que les gens des Alouettes nous l'ont bien montré tout à l'heure: *un stade à ciel ouvert entouré par la montagne*. C'est également un double symbole identitaire pour les Montréalais. D'abord, il est lié à l'équipe des Alouettes et, ensuite, il fait corps avec le mont Royal, qui est significatif pour l'ensemble des Montréalais.

710 Également, il y a deux éléments nouveaux qu'on doit souligner par rapport au projet de
2002, qui consistait à la réfection des galeries de presse: d'abord, le changement de statut du
stade qui passe au rang des stades de ligues internationales, avec 5 000 sièges de plus; et
ensuite, le changement de statut du mont Royal avec la création de l'arrondissement historique et
naturelle en 2005.

715 En conséquence, le projet amène des impacts, notamment en termes de traitement
architectural, en termes de circulation et en termes de paysage. Alors, les comités qui se sont
penchés sur ce projet ont émis des commentaires. Notamment à propos de la reconfiguration des
gradins côté sud, c'est un commentaire qui a été fait en 2002. La réponse des requérants était
720 d'enlever trois rangées de sièges du côté sud-ouest du stade.

Quand le Comité d'architecture et d'urbanisme a revu le projet en septembre 2005 et en
mars 2006, il a souligné que le stade pouvait être considéré comme un objet architectural de
design et être traité comme tel. Les requérants ou plutôt le Parti architectural de l'intégration et de
725 la continuité du bâti et de la Ville, notamment par rapport toujours aux gradins vus de la rue
Aylmer. Alors la première proposition qui a été déposée a été une proposition de jardin vertical.

Alors, vous voyez ici une photo, un dessin, en fait, avec un jardin vertical qui aurait pu
être inséré sous les estrades qui ont un impact sur la rue Aylmer. Mais les comités ont considéré
730 que c'était une proposition qui était partielle, d'abord à cause du climat, et qui ne transformait pas
la morphologie sous les gradins, alors qu'il fallait plutôt considérer cette façade comme une façade
appartenant à la Ville. Donc, les comités ont aussi demandé de revoir le traitement à nouveau
sous les gradins.

735 La nouvelle proposition qui a été déposée il y a peu, parce que le projet est en
progression encore en ce moment, est un traitement minéral qu'on vous a présenté tout à l'heure,
et qui va dans le sens d'ailleurs des critères qu'on avait insérés dans le projet de règlement, dont
je vais vous parler tout à l'heure.

740 Alors, le troisième enjeu est un enjeu sur la circulation qui se double effectivement,
évidemment, d'autres choses: la réfection, par exemple, du carrefour des Pins/du Parc, qui
vient se greffer au terrain visé, et le réaménagement du parc avec l'accessibilité prioritaire aux
piétons et aux cyclistes, qui correspond aux politiques sectorielles et aux objectifs du Plan
d'urbanisme. Donc, le projet est en lien avec d'autres projets qui se construisent tout autour.

745 La première étude qui a été déposée par les requérants en 2002 était une étude qui portait
sur 4 000 sièges supplémentaires. Donc, il y a eu une mise à jour en juin 2005 et en février 2006,
qui comportait 5 000 sièges et qui également avançait des mesures de mitigation.

750 Des mesures de mitigation qui comportaient, bon, l'utilisation plus intensive du métro;
des navettes, une navette sur la rue University, une navette sur l'avenue du Parc; des voies

755 réservées sur Université également; l'intervention de la police lors des parties des Alouettes et des remorquages de voitures lorsque c'est nécessaire. Donc, ces études concluent que le projet combiné à ces mesures-là peut être réalisé sans trop perturber les conditions de circulation sur le secteur routier adjacent.

760 Les comités s'interrogent cependant sur l'impact de 25 % supplémentaire de spectateurs. Ils indiquent aussi qu'ils souhaiteraient une solution d'ensemble à la problématique de l'accessibilité et non une solution au cas par cas, au coût par coût. Cependant, il faut considérer que, comme disait monsieur Rochon tout à l'heure, ce sont des parties qui sont au nombre de 9 ou 10 seulement, et il y en a 6 qui se passent le soir et après l'heure de pointe de 6 h. Donc, ils se passent après 6 h. Également, il y a une répartition des modes de déplacement, donc entre le métro, les navettes.

765 Et les consultants ont également demandé qu'on actualise l'étude une fois que l'agrandissement sera fait pour pouvoir ajuster les mesures de mitigation. Ces études ont été validées par la Division de la circulation de la Ville par rapport aux parties des Alouettes.

770 En ce qui concerne le règlement dont je vous parlerai tout à l'heure, un plan de circulation véhiculaire et piétonnière sur le campus de l'Université est demandé avant toute émission de permis dans le projet de règlement.

775 Alors, le troisième enjeu, évidemment le paysage. Alors, les comités se sont penchés sur la question de paysage sur ce projet-là. Ils souhaitent une approche paysagère qui intègre les dimensions biophysiques et culturelles de la montagne, parce que l'entrée est participative à la montagne, elle fait partie visuellement du parc. On souhaitait aussi la protection du plus grand nombre de végétaux et on soulignait la valeur paysagère du site.

780 Le Comité du patrimoine a également souligné la notion de biomasse, de masse végétale qui existe; souhaite que le remplacement de tous les arbres coupés soit effectif, que le couvert végétal soit recréé; a demandé à un moment donné que l'écran soit relocalisé; que les sites de stationnement de McGill soient revus, parce que ce sont des zones minérales qui pourraient être végétales; et a demandé également à viser le long terme dans ce projet-là. Parce que quand il s'agit de paysage, effectivement on ne peut pas recréer quelque chose en une année, il faut le voir sur un plus long terme, un terme de 10 ans ou plus.

790 Alors, les enjeux par rapport au projet, c'est l'aménagement de l'entrée est. Il y a l'installation de l'écran dans la partie est du site aussi qui est un enjeu au niveau visuel. L'enjeu également porte sur les arbres qui seraient à couper pour la construction des estrades, pour la construction de la billetterie et pour l'installation de l'écran. Également, il y a un enjeu au niveau de la replantation des arbres.

Alors, les rapports qui ont été déposés par les requérants ont progressé dans le temps.

795 Au départ, il y avait remplacement des arbres, remplacés par 60 arbres et 120 arbustes à peu près, alors que maintenant on a un remplacement beaucoup plus important, par 162 arbres et 120 arbustes. Mais je pense que c'est à réviser, il y a entre 300 et 500 arbustes ajoutés.

800 Je dois dire que l'abattage des arbres dans ce projet est réglementé par le Règlement de zonage ainsi que par le projet de règlement, que je vais vous présenter tout à l'heure, et quand l'abattage est permis, le projet de règlement émet des conditions de remplacement des arbres ainsi que des zones de replantation dans une approche de biodiversité et de long terme.

805 Les avis des services de la Ville ont été au nombre de cinq. Il y a eu des avis favorables sans commentaires, il y a eu des avis favorables avec commentaires et des avis favorables avec réserve. Alors, tous ces éléments qui ont été indiqués par les différents services ont été pris en compte soit dans le projet de règlement que je vais vous présenter, soit ont déjà été intégrés dans le projet qui est toujours en progression.

810 En ce qui concerne le paysage, les avis ont souligné la reconstitution de la masse végétale, ont pensé qu'il fallait s'appuyer sur la Politique de l'arbre, qu'il ne fallait pas avoir d'impact visuel négatif à partir du parc, il fallait intégrer une entrée végétale.

815 En termes de circulation, il fallait limiter les événements qui pouvaient se passer dans le stade, qu'il fallait améliorer l'accès piétons, cycliste au parc, que le parc ne devait pas être un parc motorisé, enfin avec des autos, qu'il ne fallait pas de débordement de la circulation à l'extérieur du campus, qu'il fallait favoriser la quiétude du secteur voisin, notamment du secteur Milton Parc, et qu'il fallait enfin réévaluer les études d'impact de la circulation.

820 En termes de traitement architectural, bon, les gradins sud à améliorer. Et enfin, contrôle du bruit, de l'éclairage, des impacts visuels et de l'écran.

825 Alors, le projet de règlement. Le projet de règlement, qui fait partie du sommaire que vous avez vu dans les documents qui ont été soumis, tient compte des enjeux et des impacts et comporte des conditions à toute émission de permis.

Alors, si vous prenez le règlement, c'est un peu toujours compliqué à comprendre un règlement, l'article 10 permet, en fait, indique que l'abattage des arbres est autorisé dans le périmètre d'une construction avec un périmètre de 4 mètres autour.

830 Alors, si on regarde l'endroit où existent des arbres actuellement, l'abattage des arbres est permis par le règlement sous la construction évidemment, également dans un périmètre de 4 mètres tout autour. C'est l'article 420 du règlement d'urbanisme qui permet cette autorisation.

835 L'article 11 du projet de règlement indique que dans la zone verte qui se trouve ici, qui correspond à la zone où des arbres seraient éventuellement coupés pour permettre la visibilité de l'écran à partir des estrades projetées, les estrades projetées sont ici sur le dessin, avec un

840 périmètre de 4 mètres, donc il resterait cette zone qui comporte quand même quelque chose
comme une quarantaine d'arbres, mais ces arbres-là ne pourraient pas être coupés
réglementairement sans passer par une procédure du titre VIII. C'est une procédure de révision
qui passe devant le Comité consultatif d'urbanisme et qui fonctionne en fonction de critères
d'aménagement, d'architecture et de design. Alors, ce n'est pas une procédure automatique.

845 L'article 13 du projet de règlement indique que toute émission de permis devra succéder à
des documents à déposer. Les documents, ce sont: une étude de potentiel archéologique; un
devis technique de mesures de protection des arbres pendant les travaux; un plan de circulation
détaillé véhiculaire et piétonne sur le campus McGill; et un plan d'aménagement paysager qui
comprendrait la caractérisation des sols, qui comprendrait également le remplacement d'un arbre
coupé par 2 arbres ou 5 arbustes, correspondant à des zones qui sont indiquées à l'annexe E.

850 Donc, c'est ce plan-là. Donc, ici, c'est l'emplacement du projet des estrades nord-ouest.
Donc, ces arbres remplacés seraient remplacés dans les zones qui sont inscrites en blanc, c'est-
à-dire le long de la propriété McGill ici, également à l'entrée du stade, du côté de la billetterie,
également à l'arrière du chemin en bordure du stationnement qui existe ici et dans la partie nord ici.

855 Alors, également le plan paysager devra comprendre l'essence et la taille de chaque
arbre, qui devra correspondre à des règlements de la Ville de Montréal, que je vous indiquerai si
vous en avez besoin, le P-16 et le 01-282. Également un aménagement paysager doit être
végétal et intégré.

860 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Gorroz, je vais vous demander de vous diriger vers la fin de votre présentation.

865 **Mme ANNE-ROSE GORROZ :**

Oui, j'ai presque fini. Il me reste trois diapositives, je pense.

LE PRÉSIDENT :

870 D'accord.

Mme ANNE-ROSE GORROZ :

875 Alors, l'article 14 indique tous les travaux d'élagage doivent être faits sous la supervision
d'un expert.

L'article 15 indique que le dépôt des études révisées doit être fait également pour le son, l'éclairage, la circulation, que les arbres doivent avoir été plantés dans un délai d'un an après la réalisation des travaux et que l'aménagement paysager doit être réalisé.

880

L'article 16 indique que les modifications doivent être effectives six mois après le dépôt de ces études, alors équipements sonores, éclairage et circulation.

Et enfin, l'article 18 indique les critères d'aménagement d'architecture et de design.

885

Alors, il y a des critères d'aménagement pour l'ensemble du site, pour l'arrière des gradins. Également pour l'entrée est, je vous en ai déjà parlé tout à l'heure. Donc, on pourrait en reparler plus tard, je pourrais vous le redire mais on va abréger peut-être un peu. Et puis pour l'entrée sud également, et pour l'écran.

890

Et enfin, le dernier article, c'est l'article qui demande que tout permis d'abattage dans la zone qu'on avait considérée tout à l'heure doit favoriser le maintien d'une couverture végétale maximale. Donc, c'est un critère qui a été ajouté aux articles qu'on avait donnés tout à l'heure.

895

Donc, la conclusion. Je vous ai présenté l'encadrement réglementaire du projet, le cheminement de la demande, et le projet de règlement avec les articles qui s'y rattachent et les conditions qui s'y rattachent.

LE PRÉSIDENT :

900

Merci beaucoup, madame Gorroz. Alors, vous aussi, bien sûr, vous laissez les images visibles pour la période de questions.

905

C'est sûr qu'il y a beaucoup d'information qui vous a été communiquée. Vos questions vous permettront, bien sûr, d'approfondir l'information sur tous les aspects dont on a parlé ce soir.

910

Alors, il y aura maintenant une pause d'une quinzaine de minutes, pendant laquelle les personnes qui sont intéressées à poser des questions sont invitées à s'inscrire donc au registre à la table à l'entrée de la salle, et le registre restera ouvert même pendant que les questions seront posées devant la commission. Alors, nous revenons donc dans quinze minutes.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

915

LE PRÉSIDENT :

920

Alors, mesdames, messieurs, nous reprenons. Il y a déjà un bon nombre de personnes qui se sont inscrites et si vous voulez que la soirée soit fructueuse, plus tôt on commencera, mieux ça sera.

Alors, je demanderais aux représentants de la Ville de venir s'asseoir à la table qui leur est réservée.

925

Comme je l'ai dit tout à l'heure, ceux qui veulent poser des questions doivent d'abord s'inscrire à la table d'accueil où le registre demeure ouvert, et j'inviterai les gens à prendre place devant nous selon l'ordre d'inscription.

930

Toutes les questions doivent être adressées au président de la commission, donc à moi, et toutes les réponses doivent aussi être adressées à la commission. Il n'y aura pas d'échanges directs entre les porte-parole, les personnes-ressources et le public.

935

Je vous demande d'éviter les sous-questions et de ne pas faire de préambule sauf si c'est indispensable pour comprendre votre question. Je vous demande aussi de réserver vos opinions pour la deuxième partie qui se tiendra dans quelques semaines. Enfin, je vous suggère de bien écouter les questions des autres participants et les réponses qui seront données, on peut ainsi gagner du temps.

940

Madame Lauzon et moi pouvons intervenir en tout temps pour obtenir de l'information supplémentaire ou des clarifications. Je vais m'assurer aussi que toutes les questions reçoivent une réponse. Si la réponse à une question ne peut pas être donnée ce soir, elle devra être fournie dans les meilleurs délais, c'est-à-dire demain autant que possible, et la réponse fera partie du dossier de documentation accessible au public.

945

Alors, j'appelle en premier lieu monsieur Réjean Hamon et je l'invite à venir s'asseoir devant la commission. Bonsoir, monsieur Hamon.

M. RÉJEAN HAMON :

950

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

955

Vous avez donc droit à deux questions. Si jamais vous en aviez d'autres, il faudra éventuellement vous réinscrire.

M. RÉJEAN HAMON :

960 Bien, moi, je veux savoir quand est-ce que je vais pouvoir exprimer mon opinion sur le projet et quand est-ce que cette opinion-là va compter?

LE PRÉSIDENT :

965 Alors, je réponds tout de suite à votre question. Comme je l'ai dit dans mon discours, vous pourrez la présenter verbalement à partir du 13 juin. Ce soir, on est ici pour s'informer. Et si vous voulez envoyer un mémoire, vous pourrez également le faire d'ici avant juin.

Alors la seule question que je vais accepter...

970 **M. RÉJEAN HAMON :**

Donc, le 13 juin...

LE PRÉSIDENT :

975 Oui, excusez, allez-y.

M. RÉJEAN HAMON :

980 Le 13 juin, ce serait ici, même heure, même poste?

LE PRÉSIDENT :

985 Oui, ce sera ici, même heure, oui.

M. RÉJEAN HAMON :

Est-ce que j'ai droit à une deuxième question?

990 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

M. RÉJEAN HAMON :

995 Comment on peut prétendre améliorer le patrimoine du mont Royal en construisant dedans?

LE PRÉSIDENT :

1000

En construisant?

M. RÉJEAN HAMON :

1005

Dans le mont Royal qui est un parc normalement pour conserver la nature. Moi, ça m'étonne.

LE PRÉSIDENT :

1010

Alors, restez là, on va aller chercher la réponse.

Je vais demander, dans un premier temps à la Ville de Montréal, comment on situe un projet de construction en rapport avec les orientations et les prescriptions du Plan d'urbanisme et l'ensemble du cadre dans lequel se font les projets à Montréal, qu'il s'agisse de parcs, de lieux bâtis ou autres. Madame Gorroz. Monsieur Dufort.

1015

M. GILLES DUFORT :

1020

Oui, bon, si on fait la relation avec le Plan d'urbanisme en fait qui présente les grandes orientations, parce qu'il y a le Plan d'urbanisme, d'une part, au niveau des orientations, et il y a le règlement d'urbanisme aussi au niveau des paramètres réglementaires, c'est un peu une question d'équilibre, je dirais. Parce qu'au niveau du Plan d'urbanisme, d'une part, il y a des orientations de soutien aux grandes institutions.

1025

Les grandes institutions sont importantes au niveau du centre-ville, au niveau de l'arrondissement de Ville-Marie. Donc, il y a un objectif de maintenir et de consolider les institutions, d'une part. Mais effectivement, on est dans un secteur particulier, qui est l'arrondissement historique et naturel, pour lequel il y a aussi des objectifs de renforcement et de consolidation de cette vocation patrimoniale et naturelle. Donc, c'est un peu une question d'équilibre entre les deux.

1030

Le Plan d'urbanisme fait référence effectivement aux grandes institutions, fait référence à... et c'est de voir comment on peut recevoir des projets parce que, au niveau de la réglementation, il est possible dans des secteurs déterminés pour les institutions, il y a des paramètres de développement réglementaires, donc il y a une possibilité de développement dans des zones déterminées.

1035

On est à proximité du parc. Dans ce cas-ci, il y a un élément qui est dérogatoire. Donc, il existe une procédure aussi prévue à la charte qui permet au conseil de Ville d'évaluer les impacts d'un projet dérogatoire.

1040

1045 Alors, il y a des questions d'équilibre entre tout ça et d'évaluation d'impact d'un élément d'un projet, en fonction d'une série de critères, je vous dirais, qu'on retrouve à la fois dans le plan et à la fois dans le règlement et à la fois dans les politiques sectorielles qui ont été adoptées depuis les dernières années, politique de l'arbre, donc comment on s'assure également de répondre aux orientations de la politique de l'arbre, à la politique des milieux naturels et tout ça, les écoterritoires.

1050 Les écoterritoires, le Plan d'urbanisme prévoit justement la protection de certains écoterritoires, mais prévoit également la possibilité d'ajuster aussi, d'avoir un certain équilibre aussi avec des possibilités de développement et d'avoir des critères qui permettent de tenir compte de la présence des écoterritoires.

1055 C'est toute une question d'équilibre entre ces différents objectifs.

LE PRÉSIDENT :

1060 Je voudrais me tourner vers les gens soit de McGill ou les Alouettes peut-être pour préciser une chose. Le projet est compris à l'intérieur de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal. Est-ce qu'il touche le parc du mont Royal? Monsieur Rochon.

M. CLAUDE ROCHON :

1065 Pas du tout, monsieur le président. Nous sommes entièrement sur le terrain de McGill.

LE PRÉSIDENT :

1070 De l'Université McGill, d'accord. Monsieur Hamon, comme votre première question était une question, disons, de procédure, je serais prêt à vous allouer une deuxième question d'information si vous en avez une maintenant. Sinon, écoutez, on va passer à d'autres.

M. RÉJEAN HAMON :

1075 Non. En fait, j'ai plus une opinion qu'une question.

LE PRÉSIDENT :

Alors, vous pourrez l'émettre à une prochaine occasion. Merci, monsieur.

1080 J'appelle maintenant monsieur Dimitri Roussopoulos. Bonsoir, monsieur.

Mr. DIMITRI ROUSSOPOULOS :

1085 I have two questions of course. The first question is have the promoters of this project
made a sociological impact study?

THE CHAIRMAN :

1090 Of the project.

Mr. DIMITRI ROUSSOPOULOS :

Well, yes.

1095 **THE CHAIRMAN :**

Mr. Rochon?

Mr. CLAUDE ROCHON :

1100 Could you be more specific on what you mean by «sociological impact»?

LE PRÉSIDENT :

1105 Monsieur Rochon, si vous avez des questions, vous me les adressez à moi.

M. CLAUDE ROCHON :

1110 Oh! Je m'excuse, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Oui, je vous en prie. Donc, vous ...

1115 **M. CLAUDE ROCHON :**

Je voudrais une précision sur l'analyse sociologique.

THE CHAIRMAN :

1120 Very briefly, Mr. Roussopoulos, could you explain your question?

Mr. DIMITRI ROUSSOPOULOS :

1125 Very briefly, Mr. Paré, a sociological impact study means what impact this project will have on the population, the citizens of the neighborhood in every respect.

THE CHAIRMAN :

1130 Monsieur Rochon, your answer?

Mr. CLAUDE ROCHON :

1135 I think that in the presentation that we just did, we have talked still briefly but we can extend our answer to it, about the impact for the immediate community, namely Milton Park for one, our objectives are guided towards our sport basically of course. And it concerns in our mind sound, circulation, and eliminating as many people going and walking through and to that community during our games.

1140 I stated a few minutes ago that our objectives, and we think that this is very feasible, by having a new transit system on Park Avenue will, first of all, take the population that goes through that community, that has an impact right now, that it will actually put that flow of people away and towards the east entrance for one. I have talked about the lighting system for one. I have talked also about the impact, that it will be reduced as far as sound is concerned also.

1145 Basically, I think there are some benefits also to this project and the impact on the community. And, of course, we know that there is an impact, it is a stadium. It is a stadium. It is there. It has been there for so many years. And it has an impact towards the community and we were aware of that.

1150 What we are trying to do, as we did since we started at McGill, we have met people in that specific community to make sure and establish a procedure that we do on a yearly basis. We have namely one of our former players that give a message after each game asking people to be respectful towards the residential area that is surrounding the stadium for one. We meet the people so that we can have the police be more present in the community.

1155 I think those efforts are done regularly. And every complaint that we have had on that issue, we have complied and we have tried to work with the people. And it is an area and an issue that we are very sensitive.

1160

LE PRÉSIDENT :

Je vais me tourner vers les gens de la Ville pour vous demander si, dans l'étude d'un projet d'envergure dans la ville ou dans l'arrondissement, on demande aux promoteurs de

1165 fournir, par exemple, des données sur différents aspects de l'impact que ce projet pourrait avoir sur la communauté environnante. Et, si oui, quelle est la nature des demandes que vous adressez?

M. DIMITRI ROUSSOPOULOS :

1170 La communauté humaine.

LE PRÉSIDENT :

1175 On s'entend sur la communauté humaine, oui.

M. GILLES DUFORT :

1180 Bien, en fait, au niveau justement de l'évaluation des impacts, je vous dirais que c'est l'évaluation sur le cadre bâti et l'organisation un peu fonctionnelle. Donc, les études qui sont demandées, dans ce cas-ci et dans les autres cas, sont principalement des études au niveau de la circulation, des impacts sur la circulation, les impacts au niveau, dans ce cas-ci, du bruit, de la lumière, les simulations visuelles pour voir l'impact au niveau du cadre bâti.

1185 Donc, c'est habituellement le type d'études qui sont demandées pour une évaluation de projet de construction.

LE PRÉSIDENT :

1190 Très bien. Votre deuxième question, monsieur Roussopoulos?

Mr. DIMITRI ROUSSOPOULOS :

1195 My second question, Monsieur Paré, is addressed to Madame Gorroz. It has to do with the referendum ...

THE CHAIRMAN :

1200 Well, we agree, you address it to me and I will ...

Mr. DIMITRI ROUSSOPOULOS :

That is what I said.

1205 **THE CHAIRMAN :**

Right.

Mr. DIMITRI ROUSSOPOULOS :

1210

But I want to know where it will go eventually.

THE CHAIRMAN :

1215

I will take care of that.

Mr. DIMITRI ROUSSOPOULOS :

1220

The presentation that was made dealt with a very important issue, fundamental. The question of the referendum was covered too quickly and inadequately. So, I would like you to give an opportunity to Madame Gorroz to go through that exercise slowly and clearly so that all the citizens who are here present understand exactly what the implication is.

THE CHAIRMAN :

1225

I understand your question, Mr. Roussopoulos.

Mr. DIMITRI ROUSSOPOULOS :

1230

Yes.

LE PRÉSIDENT :

1235

Vous allez permettre peut-être à madame Gorroz de répondre en français à la question, à moins qu'elle soit à l'aise de le faire en anglais.

Rappelez-nous l'essentiel, mais en prenant tout le temps qu'il faut, du processus référendaire, à quoi il s'applique, à quel moment et son impact.

1240

Mme ANNE-ROSE GORROZ :

1245

Alors, le processus référendaire se situe après le dépôt du rapport du commissaire et également après la refection du règlement qui va tenir compte des commentaires de cette consultation. Donc, une fois que le rapport du commissaire soit déposé, nous, nous allons retravailler avec les requérants et avec les autres services de la Ville, ainsi qu'avec le ministère de la Culture et des Communications, pour confectionner un règlement qui va répondre aux commentaires qu'on aura eus ici et également pour faire progresser le projet.

Après ça, donc le projet sera déposé à nouveau au conseil municipal. Après cette

1250 étape-là, on va aller en procédure référendaire. Alors, dans ce cas-là, comme je vous ai montré tout à l'heure, il y a des zones qui sont visées, ce sont les zones sur lesquelles se trouve le projet.

LE PRÉSIDENT :

1255 Voulez-vous peut-être montrer à l'écran...

Mme ANNE-ROSE GORROZ :

Oui.

1260

LE PRÉSIDENT :

... les zones visées et nous dire si c'est l'ensemble du règlement qui est sujet à l'approbation référendaire ou seulement certaines de ses dispositions.

1265

Mme ANNE-ROSE GORROZ :

Alors, dans le processus référendaire, toutes les questions, qui feront partie du projet, peuvent être amenées et soulevées.

1270

Les zones visées, dont on parlait tout à l'heure, sont les zones qui sont en rayé rose sur la diapositive. Donc, ce sont les zones où se trouve le projet. En fait, c'est la propriété de McGill, c'est le site de l'université.

1275

Toutes les zones qui sont en gris sont des zones qui touchent, d'un côté ou de l'autre, la zone rose. Donc, d'après la loi, c'est ce que l'on doit faire. Toutes les zones qui sont contiguës à cette zone-là, sont les zones dans lesquelles les gens peuvent s'exprimer également.

1280

Alors, dans ces zones-là, que ce soit les zones roses ou grises, on appelle «zone ouverte» une zone...

LE PRÉSIDENT :

1285 Messieurs, messieurs, s'il vous plaît, on va entendre la réponse. Alors, vous pourrez venir si vous voulez poser des questions, d'accord?

Mr. ALLAN YUSTER :

1290

Sorry. I don't speak French, so I am getting help here.

THE CHAIRMAN :

Well, not when another people is speaking. So, please wait and you could come back, if you want, to ask a question.

1295

Mr. ALLAN YUSTER :

Well, is she going to give the answer in English?

1300

THE CHAIRMAN :

I am sorry, sir. Please respect the person ...

Mr. ALLAN YUSTER :

1305

Well, is she going to give it in English after?

THE CHAIRMAN :

1310

We will see for that.

Mr. ALLAN YUSTER :

Okay.

1315

LE PRÉSIDENT :

Si vous êtes capable ou peut-être que monsieur Dufort pourra compléter en anglais au besoin.

1320

Continuez, madame Gorroz.

Mme ANNE-ROSE GORROZ :

1325

Alors, pour ouvrir la tenue d'un registre, chaque zone doit comporter un nombre minimal de signatures qui est calculé en fonction du nombre de personnes. S'il y a plus de vingt personnes, il faut au moins un minimum de douze signatures pour ouvrir une zone, une zone grise qui se trouve dans le plan que vous voyez.

1330

Si vous regardez bien, c'est écrit en tout petit, mais vous pouvez le voir, il y a des numéros de zone. Donc, dans chaque zone, si le nombre de personnes est atteint, on peut considérer que le registre peut être ouvert dans cette zone-là qui est considérée.

1335 Ensuite, la seconde étape, c'est le nombre de signatures qui est nécessaire au registre. Alors, là, on rassemble toutes les zones qui ont été ouvertes, toutes les zones grises qui ont été ouvertes ou même les zones roses en fait, mais comme les zones roses généralement font partie de l'université, ce n'est peut-être pas de là que viendront les signatures, mais les zones grises.

1340 Donc, dans ces zones grises, on rassemble les zones qui ont été ouvertes dans un premier temps et on calcule un 10 % sur le nombre total de personnes qui sont habiles à voter. On a vérifié et on a fait les calculs, on a les fiches. Il y a dans ces zones grises 1 869 personnes. Donc, un 10 %, ça correspondrait à peu près à 189, c'est-à-dire 200 personnes. En fait, 200 signatures seraient nécessaires pour ouvrir un registre référendaire.

1345 **LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi. Juste peut-être pour ramasser un petit peu votre réponse, ce que vous dites, c'est que dans chacune des zones, il y a un nombre minimum de signatures pour, dans un premier temps, ouvrir un registre et, ensuite, il y a un nombre de personnes ...

1350

Mme ANNE-ROSE GORROZ :

Pour ouvrir une zone, enfin, oui.

1355 **LE PRÉSIDENT :**

Pour ouvrir un registre dans une zone. Et ensuite dans chacune de ces zones-là, il y a un nombre minimum de personnes qui doivent venir signer le registre une fois qu'il est ouvert.

1360 **Mme ANNE-ROSE GORROZ :**

Exactement.

1365 **LE PRÉSIDENT :**

Et toujours ce registre-là, c'est une demande de référendum.

Mme ANNE-ROSE GORROZ :

1370 C'est toujours une demande de référendum. Ce n'est pas le référendum, c'est une demande de référendum.

LE PRÉSIDENT :

1375 Et, madame Gorroz, par «les résidents», est-ce que ce sont des gens qui doivent habiter dans les zones?

Mme ANNE-ROSE GORROZ :

1380 Ce sont des gens qui doivent habiter, qui doivent être domiciliés dans cette zone, exactement, qui doivent être là depuis au moins six mois, et qui doivent habiter là au moment de la date de l'adoption par le conseil municipal, c'est-à-dire l'adoption avant l'ouverture de registre.

LE PRÉSIDENT :

1385 D'accord. Je pense que ce n'est pas nécessaire d'aller dans tous les détails. Je pense que ce qu'on veut comprendre, c'est les conditions fondamentales. Donc, on a établi qu'il y a un certain nombre de signatures pour faire ouvrir le registre, ensuite pour signer le registre.

1390 Une fois que le registre est signé par un certain nombre de signatures dans une ou plusieurs, ou toutes ces zones-là, qu'est-ce qu'il arrive ensuite?

Mme ANNE-ROSE GORROZ :

1395 Alors, le conseil municipal en est saisi et le conseil municipal décide soit d'aller en référendum...

M. DIMITRI ROUSSOPOULOS :

1400 Le conseil d'arrondissement.

LE PRÉSIDENT :

1405 Monsieur Roussopoulos ...

Mme ANNE-ROSE GORROZ :

1410 Dans ce cas-là, c'est le conseil municipal parce qu'on est dans un processus en vertu de l'article 89.5. Donc, c'est le conseil municipal qui décide soit de tenir un référendum, soit de retirer le projet. Parce que, généralement, s'il y a des signatures, c'est que les commentaires sont défavorables, qu'il faut absolument retravailler le projet, et alors le projet tombe et on recommence ou pas un autre projet. Mais le projet peut tomber, mais selon la décision du conseil.

LE PRÉSIDENT :

1415

Ça complète votre explication?

Mme ANNE-ROSE GORROZ :

1420

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1425

Est-ce que, monsieur Dufort, vous avez des choses à ajouter là-dessus?

M. GILLES DUFORT :

1430

Peut-être ajouter que, justement après l'adoption d'un second projet par le conseil municipal, il y a un avis public qui est fait par la greffière de la Ville, qui identifie en fait justement l'ensemble des zones qui sont visées, quelles sont les zones qui sont visées, quelles sont les zones qui sont concernées, contiguës, et également les conditions d'admissibilité des personnes habiles à voter.

1435

Alors, ça fait partie de l'avis public qui indique en fait l'ensemble des suites, là, qui est publié après l'adoption du second projet par le conseil.

LE PRÉSIDENT :

1440

D'accord. Monsieur Roussopoulos, est-ce qu'on voit plus clair?

M. DIMITRI ROUSSOPOULOS :

Monsieur Paré ...

1445

LE PRÉSIDENT :

Oui. Je ne voudrais pas que vous fassiez un commentaire à ce stade-ci, d'accord?

M. DIMITRI ROUSSOPOULOS :

1450

Non, non, je n'ai pas l'intention de faire un commentaire.

LE PRÉSIDENT :

1455

Alors, est-ce que c'est une question?

M. DIMITRI ROUSSOPOULOS :

1460 Oui. Étant donné que vous êtes un personnage qui croit dans la démocratie, je vous invite, monsieur Paré, de faire un résumé de tout ça en anglais.

LE PRÉSIDENT :

1465 Je ne le ferai pas moi-même. Je vais plutôt demander soit à madame Gorroz ou à monsieur Dufort très brièvement. Et je voudrais dire que je ne peux pas adopter comme règle absolue de tout répéter les réponses dans les deux langues. Je pense qu'on joue un peu le jeu montréalais de respecter et la langue de la question et de la réponse.

1470 But it may be helpful, Monsieur Dufort or Madame Gorroz, to give a brief summary in English, because this is, of course, of concern for residents and many of them are here tonight.

M. GILLES DUFORT :

1475 Je vous dirais que c'est toujours possible de tenter de faire un résumé ou, dans la mesure où c'est une terminologie assez particulière prévue au niveau de la loi parce que, en fait, c'est la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui encadre tout ça et qui définit tout ça, il est peut-être possible également de notre côté de préparer un cheminement également en anglais et de vous le déposer peut-être à la séance de demain.

1480 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Alors, j'accepte votre réponse, monsieur Dufort.

Bien sûr, madame Lauzon.

1485

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

1490 C'est juste parce que j'ai pressenti dans une question, est-ce que vous pourriez préciser à la demande monsieur si c'était le conseil municipal d'arrondissement qui devra déposer ou le conseil municipal de la Ville? Et je pense que c'était le sens de votre question.

Mme ANNE-ROSE GORROZ :

C'est le conseil de la Ville.

1495

LE PRÉSIDENT :

Merci. Alors, j'appelle maintenant monsieur Allan Youster. So, after all, you will get to ask your question, Mr. Youster.

1500

Mr. ALLAN YUSTER :

It has already been answered.

1505

THE CHAIRMAN :

Good! But you have some.

1510

Mr. ALLAN YUSTER :

The second one. Oh yes, I do.

THE CHAIRMAN :

1515

Good!

Mr. ALLAN YUSTER :

1520

The question is, well, for McGill. I live in the neighborhood, it is very, very noisy. This proposal makes even more noise. The question is, when there was a concert at the stadium many years ago, The Police, The English Beat, there were many complaints from the neighborhood. And the Board of Governors of McGill at its very next meeting, of which I was a member, passed a motion that there be no more spectacles, no more noise coming from the stadium.

1525

And I wondered why McGill has now changed their policy to allow noise in the neighborhood again.

THE CHAIRMAN :

1530

Okay. We will get ... Please! I think there are many elements to your question. I would like to know what is the current position, official one from McGill on that point of view and then if this project will indeed allow for events that will increase the noise. So...

1535

Mr. ALLAN YUSTER :

I mean there is going to be more than football?

THE CHAIRMAN :

1540

Well, that is what we are going to ask, if it is football and are the levels or the events or not that...

Mr. ALLAN YUSTER :

1545

Ah!

THE CHAIRMAN :

1550

I am not suggesting anything. I am just conveying your question, because I have nothing to do with this project in any way. I think you understood this.

Mr. ALLAN YUSTER :

1555

Oh! I know.

THE CHAIRMAN :

1560

So, please.

Mrs. JENNIFER ROBINSON :

1565

Thank you for the question and thanks for the opportunity to speak with you. I have learned a lot here tonight. So, I really appreciate it.

Your question does have several elements. The first part of your question referred to something that the Board of Governors adopted restricting activities...

Mr. ALLAN YUSTER :

1570

Noise.

Mrs. JENNIFER ROBINSON :

1575

Noise. I am not aware of that, but I will look into that.

THE CHAIRMAN :

1580

Mrs. Robinson, please address the Chair with your answer.

Mrs. JENNIFER ROBINSON :

Sorry, I apologize.

1585

THE CHAIRMAN :

No problem. No problem, go ahead.

1590

Mrs. JENNIFER ROBINSON :

The first element of Mr. Youster's question...

1595

THE CHAIRMAN :

Yes.

1600

Mrs. JENNIFER ROBINSON :

... had to do with a decision by the Board of Governors to restrict or eliminate any activities involving noise. I am not aware of that, but I will certainly look into that and report back to this Commission.

1605

THE CHAIRMAN :

Yes.

1610

Mrs. JENNIFER ROBINSON :

The second part of the question had to do with other activities that might take place in the stadium. The stadium is primarily used for sports events that have to do with our own activities. Our students play football, track and field, all that sort of thing. That is what it is used for most of the time.

1615

It is also used by the City of Montreal for a number of sporting activities and it is used by the Alouettes. It is a wonderful facility with lots of atmosphere at games and lots of wonderful attributes for sporting events.

1620

You know, it is not a terribly great facility for anything else. Adding these seats, I can say, will not make it more suitable for any other kind of event that it is now. And as I said, we use it primarily for sporting events and it is primarily designed for sporting events.

1625

THE CHAIRMAN :

Do you also use it for concerts, outdoor concerts?

Mrs. JENNIFER ROBINSON :

Actually, there is a Montreal Symphony Orchestra event, but it is very rare.

THE CHAIRMAN :

1630

Which means how many times a year?

Mrs. JENNIFER ROBINSON :

1635

I would have to get an exact number. I would say once every five years, ten years.

THE CHAIRMAN :

1640

We are talking about that level.

Mrs. JENNIFER ROBINSON :

It is very rare.

1645

THE CHAIRMAN :

1650

While you are checking the specific decision Mr. Youster was referring to, perhaps you could see if there is a current policy of the university concerning indeed either events or activities that generate noise. Actually, I would even be interested to know if you have something in the general scope of an environmental policy or a policy that looks into all those concerns of controlling events that could disturb or otherwise be of annoyance to people.

Mrs. JENNIFER ROBINSON :

1655

Perhaps I will ask Mr. Adler to answer that question. He is very familiar with our policy on that.

THE CHAIRMAN :

1660

Yes.

Mrs. JENNIFER ROBINSON :

1665

We are a big campus and so we have a lot of activities on campus. And so ...

THE CHAIRMAN :

1670

Mrs. JENNIFER ROBINSON :

Yes, I think so.

THE CHAIRMAN :

1675 ... to the mike and answer.

Mrs. JENNIFER ROBINSON :

1680 Sure.

THE CHAIRMAN :

1685 And then we may come back to the Alouettes themselves concerning the events that they are related to.

Mr. Adler?

Mr. CHUCK ADLER :

1690 Thank you. I could add that the university's policy related to noise uses the City's bylaws as the general governing force. We have a very good relationship with the police and all our activities are pre-screened by the local police stations, specifically for noise and impact on the environment around us. And we very strictly follow the noise bylaws of the City of Montreal for major events. And the stadium would be no different for that.

1695

THE CHAIRMAN :

Yes.

1700 **Mr. CHUCK ADLER :**

So, we basically follow as a policy the municipal bylaws governing noise.

LE PRÉSIDENT :

1705

Alors, à ce moment-là, je me tournerais vers la Ville pour savoir quels sont les règlements, les dispositions applicables, par exemple, aux émissions de bruit dans des lieux comme un stade à ciel ouvert ou un autre équipement du genre.

1710 Monsieur Dufort?

M. GILLES DUFORT :

A priori, j'aimerais peut-être signaler que, au niveau du projet de règlement lui-même,

1715 dans les dispositions, ce qui est autorisé, en fait la proposition qui est faite, c'est d'autoriser le
stade, donc un stade sportif qui est un équipement complémentaire à l'Université McGill. Et il n'y
a pas d'autres usages de prévus à l'intérieur du projet de règlement.

1720 Donc, il n'y a pas d'usage de salle de spectacle, par exemple, qui aurait pu être ajouté
dans un projet de règlement comme celui-là. Donc, il n'y a pas cet usage-là. Donc, le stade ne
pourrait pas être utilisé de façon régulière, permanente et continue, je dirais, à des fins de salle
de spectacle. Alors, ça, c'est un élément qui n'apparaît pas, qui n'est pas permis par le projet de
règlement qui est présenté.

1725 Maintenant, pour ce qui est de la question de la réglementation sur le bruit, on devra
peut-être faire la vérification et apporter les éléments lors de la prochaine séance.

LE PRÉSIDENT :

1730 Est-ce que, du premier élément de votre réponse, on doit conclure qu'il peut y avoir
occasionnellement des événements? Et, si oui, à ce moment-là, est-ce que ça doit faire l'objet
d'un permis spécial?

M. GILLES DUFORT :

1735 Bien, il peut y avoir, comme ça se fait aussi dans l'ensemble du territoire, des
événements ponctuels qui sont encadrés habituellement par les services de sécurité, les services
d'incendie et tout ça, avec des permis qui sont émis par ces services-là.

1740 Quand ça devient plus qu'une fois ou que quelques fois, ça devient à ce moment-là un
usage considéré comme un usage continu. Alors, ce n'est pas autorisé par la réglementation.

1745 Donc, ponctuellement, il pourrait y avoir de façon très, très marginale des événements
encadrés par les services de sécurité et avec les permis en conséquence, mais pas par la
réglementation qui est proposée ce soir.

THE CHAIRMAN :

1750 Would you like to add something, Monsieur Rochon, concerning the noise generating
effect of the events, including the addition of the seats?

Mr. CLAUDE ROCHON :

1755 Well, we can answer that being a tenant at McGill per se, they are the owner of all the
buildings, so for our part, what we are trying to control is during our sporting events, which that
stadium was built for. As far as rock concerts, that is no where we want to do anything on that
side of course.

THE CHAIRMAN :

1760 And as far as football games are concerned, will there be a difference in terms of noise generated?

Mr. CLAUDE ROCHON :

1765 Well, actually, what we did as far as our study is concerned, Mr. President, is that with our experts, it is demonstrated that the sound level would be either at the same level or would be decreasing. And within the agreement with the City of Montreal, we will in a year's time go back and do further studies to evaluate the impact.

1770 Right now what you have as information by experts in stadiums and noise, that actually the impact would be lesser because we are heightening, we are putting a second level on the south side, and also that on the north side, we are adding loges which are buildings that are going higher. So, the noise impact would be diminished by those components and be more restrained into the stadium itself.

1775

THE CHAIRMAN :

Thank you. Do you have a second question, Mr. Youster?

1780 **Mr. ALLAN YUSTER :**

Yes, I did. It had to do with the referendum map.

THE CHAIRMAN :

1785

Yes.

Mr. ALLAN YUSTER :

1790 And the question is, who creates those gray zones, as I understand it, where the voters are? So, my question is, who creates those gray zones? Because people right behind it can't vote in this and they are affected by the impact of...

THE CHAIRMAN :

1795

Yes. I understand your concern.

Monsieur Dufort, comment ces zones-là sont-elles découpées?

1800 **Mr. GILLES DUFORT :**

It is part of the bylaw, of the urban bylaw. It is a map in the bylaw. Dans chaque arrondissement, en fait, in every boroughs, we have a specific bylaw, a zoning bylaw, and there is a map with those zones, and we work with that map. So, it is part of the bylaw. It is part of the urban bylaw.

1805

THE CHAIRMAN :

And the bylaw is adopted by Council.

1810

Mr. GILLES DUFORT :

By the Borough Council.

1815

LE PRÉSIDENT :

Merci. Je vous en prie, madame Lauzon.

1820

Mrs. HÉLÈNE LAUZON, Commissioner :

Just to answer Mr. Youster's question, Mrs. Robinson, do you think it could be possible to undertake to find this decision, if there has ever been a decision, from McGill and to file it?

1825

Mrs. JENNIFER ROBINSON :

Absolutely. I believe I already did and that would be a pleasure to look into it and to see if, in fact, the Board of Governors did...

1830

Mr. ALLAN YUSTER :

«In fact», come on!

1835

Mrs. HÉLÈNE LAUZON, Commissioner :

Thank you.

1840

Mrs. JENNIFER ROBINSON :

... pass or decide this.

THE CHAIRMAN :

Thank you, Mrs. Robinson.

1845 Alors, j'appelle maintenant monsieur Robin Yates. Bonsoir. Good evening.

Mr. ROBIN YATES :

1850 Bonsoir, monsieur. Je suis un voisin qui habite sur Jeanne-Mance, rue Jeanne-Mance, et aussi je suis un professeur à McGill.

1855 Alors, je voudrais demander une question au sujet de la pollution lumineuse. So, I would like to ask a question about light pollution. I'm very pleased to hear from the presentation of the Alouettes that they are going to make some effort in improving the quality of the lights and reduce the light pollution.

1860 However, there does not seem at the present time, either from McGill or the Alouettes, to be any policy about turning the lights off. Very frequently after the Alouettes games, and also after the McGill games, and after the practices, and that is not ten times a year, but many times a year, maybe twenty, thirty or forty times a year, the lights on the stadium are left on up to 01H00 or 02H00 in the morning.

THE CHAIRMAN :

1865 And your question is...?

Mr. ROBIN YATES :

1870 So, my question is, what policies or what arrangements do the Alouettes and McGill plan to have to turn the lights off. Many times, I have had to call McGill security myself...

THE CHAIRMAN :

1875 I think your question is quite clear, sir.

M. ROBIN YATES :

Merci beaucoup.

1880 **THE CHAIRMAN :**

Gentlemen? Monsieur Rochon peut-être.

Mr. CLAUDE ROCHON :

1885

I will ask Mr. Smith to answer.

THE CHAIRMAN :

1890

Mr. Smith.

Mr. LARRY SMITH :

1895

Mr. President, the Alouettes play nine games presently at McGill. And after the games, cleanup takes place. And the lights would be turned off at a certain point in time. I guess it is probably, Mark, maybe 01H00 in the morning, 01H30?

THE CHAIRMAN :

1900

I'm sorry, I didn't hear.

Mr. LARRY SMITH :

1905

The lights would be turned off after the cleanup...

THE CHAIRMAN :

Yes.

1910

Mr. LARRY SMITH :

... because the stadium is cleaned immediately after the game.

1915

So, we're there nine times a year, because we play one game at the Olympic stadium at this particular present time to try to raise some funds. We do not practice at McGill, we practice at the Olympic Stadium.

1920

So, the question of lighting would be probably part of the McGill policy for practice in other sports, but I could not answer on behalf of McGill, because that would be probably tied to the other athletic activities that go on there.

THE CHAIRMAN :

1925

But just for the Alouettes, what is the general...

Mr. LARRY SMITH :

Nine...

1930 **THE CHAIRMAN :**

No, no, but what is the general delay between the end of the game and the end of the cleanup more or less?

1935 **Mr. LARRY SMITH :**

We usually take probably a couple of hours to clean up. Mark is the specialist in this area, maybe he could answer the question for the President.

1940 **THE CHAIRMAN :**

Any additional ...

Mr. MARK WEIGHTMAN :

1945

Mr. President, what we do is, once the game is completed, the full lights go off basically as soon as possible, which will usually be around 11H00 or thereabouts. It is impossible to turn it completely off, because a lot of work needs to be done. But because we are very conscious of the impact that it has on the residents in the area, they are turned down to a minimal level and we keep the lights that are basically on the south side on, as opposed to the north, so there is not an impact or a very limited impact on the people in the residential area south of Pine.

1950

Now, that applies to, again as Mr. Smith mentioned, the nine days of the year when we're there for the games.

1955

THE CHAIRMAN :

So, that's the Alouettes policy in practice.

1960 **Mr. MARK WEIGHTMAN :**

Yes.

THE CHAIRMAN :

1965

Any additional information from McGill? Mrs. Robinson or...

Mrs. JENNIFER ROBINSON :

1970 I apologize, I will have to look into it and get back to you on that.

THE CHAIRMAN :

1975 Mr. Adler, do you have some complement information that you could give tonight?

Mr. CHUCK ADLER :

1980 Well, I think I can only add that McGill's policy is to keep those lights on as little as possible. I mean it's common sense and the price of electricity that we have no motivation to keep those lights on when they are not necessary.

1985 We are in a similar position as the Alouettes in that our students are using that facility up until 11H00 at night many nights and we have our own cleanups to do. And we turn the lights off as soon as we have cleaned up. If it is not turned off, then it is probably an error on our part and we would be more than happy to know when that happens so that we correct it.

1990 So, we are under the same motivation as the local residents to keep those lights on as little as possible.

THE CHAIRMAN :

1995 Anyhow, as you know, Mr. Yates, you could always express an opinion later on and convey that type of concern if you want.

Do you have a second question?

Mr. ROBIN YATES :

2000 Yes, I have. Thank you. Yes, I do have a second question. It is also about the gray zone for the referendum.

2005 The light pollution comes into our windows on Jeanne-Mance. Further more, as the City has indicated, for the circulation there was going to be and has been a lot of circulation on Avenue du Parc and on Hutchison. And so I would like to know why is it that basically more than half the residents in the area of the stadium are disenfranchised or will be disenfranchised when it comes to a referendum on this project.

THE CHAIRMAN :

2010

Please! We will get the information right now.

So if, Monsieur Dufort, you could explain why the zones concerned do not extend beyond the one that appears on this drawing.

2015

Mr. GILLES DUFORT :

Those rules are given by the *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* and by the zoning bylaws. So, we have to work with those legal documents to point out the zones. That's all encadré by the law and by the bylaw.

2020

THE CHAIRMAN :

2025

I guess that is the best we could give you as an information. The basic planning law of Quebec plus the zoning bylaw, as he said, is the explanation.

Est-ce que ça veut dire, ça, monsieur Dufort, qu'il n'y a pas d'intervention aucune de type référendaire pour les citoyens au-delà de cette zone-là? Et si tel est le cas, est-ce qu'il y a d'autres types de représentations ou de recours?

2030

M. GILLES DUFORT :

2035

Non. En fait, c'est le territoire qu'on peut identifier à partir des plans qui existent au niveau de la réglementation, comme je le disais. Donc, en fonction de la localisation du projet, ça nous permet de déterminer les zones visées, donc qui correspondent aux zones hachurées rouges. Et toutes les zones, selon le plan des zones qui est dans le règlement d'urbanisme qui touche en un point les zones rouges, deviennent des zones concernées par le projet.

2040

Alors, c'est la façon légale de déterminer les zones appelées à se prononcer. Et ces zones-là ont été créées, au niveau du règlement d'urbanisme, par une superposition de caractéristiques en fait, et ça correspond la plupart du temps à des zones qui sont relativement homogènes en termes de composition et en termes de paramètres réglementaires.

2045

Donc, ça nous a permis de définir ces zones. Et, maintenant, ce plan-là est le plan à partir duquel on peut déterminer les zones et les personnes habiles à voter.

LE PRÉSIDENT :

2050

Ce qui veut dire par exemple que, à Montréal, ce n'est pas, mettons, tout un arrondissement...

M. GILLES DUFORT :

Non.

2055

LE PRÉSIDENT :

... qui peut participer à un processus référendaire.

2060

M. GILLES DUFORT :

Et dépendant des objets qui sont couverts ou qui font l'objet, en fait, des modifications réglementaires. À l'occasion, ça peut être tout l'arrondissement, dépendant de l'objet, si on touche une disposition générale du règlement d'urbanisme, par exemple.

2065

Mais dans le cas précis de projet dans un secteur précis, dans une zone précise, à ce moment-là, ce sont vraiment les zones autour du projet, telles que définies par le plan qui est dans le règlement d'urbanisme.

2070

LE PRÉSIDENT :

Madame Lauzon?

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

2075

Pour le bénéfice des citoyens qui sont assis derrière, est-ce que c'est possible avec un pointeur d'indiquer quelles sont les rues? Si vous faites le tour du périmètre qui est visé par le référendum ou par les zones qui pourraient être touchées par un éventuel référendum, est-ce que c'est possible?

2080

Mme ANNE-ROSE GORROZ :

Ici, la rue du Docteur-Penfield.

2085

LE PRÉSIDENT :

Parlez dans le micro, s'il vous plaît.

Mme ANNE-ROSE GORROZ :

2090

Alors, ici la rue du Docteur-Penfield. Ici la rue McTavish, c'est possible. Ensuite, on redescend par la rue Université, la rue Milton en gros. Ensuite, on remonte par la rue...

LE PRÉSIDENT :

2095

Durocher peut-être?

Mme ANNE-ROSE GORROZ :

2100

Durocher, voilà, et puis on retourne sur l'avenue Des Pins ici.

LE PRÉSIDENT :

2105

Merci, Madame, ça va.

Si vous avez des questions, vous pourrez revenir, mais je pense qu'on est allés chercher l'information relative à ça.

Mr. ROBIN YATES :

2110

May I just observe that...

THE CHAIRMAN :

2115

No, I'm sorry, sir. You cannot observe, that would be part of an opinion. I would ask you to give it later on in writing or...

M. ROBIN YATES :

2120

Merci beaucoup.

THE CHAIRMAN :

2125

Thank you very much.

Je vais demander maintenant à monsieur Ronald Barder de venir, s'il vous plaît.

M. RONALD BARDER :

2130

Bonsoir, monsieur.

LE PRÉSIDENT :

2135

Bonsoir, monsieur.

M. RONALD BARDER :

Bonsoir, mesdames. Bonsoir, messieurs.

2140 **LE PRÉSIDENT :**

Votre première question?

M. RONALD BARDER :

2145

C'est que, étant donné que dès l'agrandissement du stade, les Alouettes ont l'intention d'y tenir, en plus des matchs réguliers de football, des tournois de soccer, des spectacles, des festivals et des concerts, pouvez-vous nous donner un aperçu du projet d'exploitation que vous avez élaboré à cette fin, y compris la fréquence de ces activités, ainsi que leur caractère, et en déposer copie.

2150

Et je peux appuyer ça sur des choses, par exemple...

LE PRÉSIDENT :

2155

Je pense que votre question est très claire.

M. RONALD BARDER :

2160

Oui, parfait.

LE PRÉSIDENT :

2165

Je vais demander, donc, une réponse à monsieur Rochon sur l'ensemble de la programmation projetée et les types d'événement.

M. CLAUDE ROCHON :

2170

Monsieur le président, je vais demander à monsieur Smith de répondre à cette question.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Monsieur Smith?

2175

Mr. LARRY SMITH :

Our objective is to have, instead of nine football games, ten football games so we would not have to play at the Olympic Stadium anymore with the 5,000 extra seats.

2180 We don't have any plans per se of having any other formal event. We have one event this
year, because we are playing nine games at the stadium and one down at the Olympic Stadium
as I mentioned. What we thought we would be able to do this year was create a charity event with
the Montreal Symphony Orchestra to raise funds for two charities in town, Mr. President, Le
Garde-Manger pour Tous and Fondation Rêve d'enfant inc.

2185 So, I think that is as far from an entertainment perspective outside of our gambit we would
go. We don't have any plan to compete against Gillett Entertainment, because it is not our core
business.

2190 **THE CHAIRMAN :**

Would these...

2195 **Mr. LARRY SMITH :**

There has been discussions, if I may add, Mr. President, about other sporting activities
such as soccer. Everyone knows that the Impact is trying to figure out its future in terms of its
stadium logistics.

2200 I know Joey Saputo. However I do not run the Impact and so I have no idea where Joey
would like to go other than I know that they are investigating building behind the Olympic Stadium.

2205 So, for us, it would mean playing our nine, ten football games, period. You have to
understand that McGill has 220 events per year which are activities inside that stadium. So, the
stadium is used very, very effectively by the university.

So, our intent is basically to try to have a home where we can make a few bucks to survive
going into the next ten to fifteen-year period.

2210 **THE CHAIRMAN :**

So, what we hear you saying, Mr. Smith, is that basically your project, which after all you
are the basic promoter for this expansion of the stadium...

2215 **Mr. LARRY SMITH :**

Right.

THE CHAIRMAN :

2220

... is to accommodate to the level that you expect, which would be a maximum one, we understand, the regular number of games of the Alouettes and that is it.

Mr. LARRY SMITH :

2225

That would be the intent. And we are thinking that maybe having a culture activity on the mountain made some sense this year. Would we do it every year? Probably not. If it was something that was successful, we would be doing it every two or three years, five years potentially. But again this is not a commercial activity. This is an activity, Mr. President. A hundred percent of everything that goes in will go out to charity and we are footing the bill for the activity.

2230

THE CHAIRMAN :

2235

Yes.

Mr. LARRY SMITH :

2240

Just so you understand about...

THE CHAIRMAN :

2245

That is the nature of the events.

Mr. LARRY SMITH :

2250

Right.

THE CHAIRMAN :

I would perhaps turn to McGill to know if there is additional information, because since, like Mr. Smith said, there are over 200 activities, what is the nature of those activities in the stadium? Does it cover the spectrum like the ones that Mr. Barder referred to?

2255

Mrs. JENNIFER ROBINSON :

Well, first I would like to say that the stadium is closed about five months of the year. So, we are talking about the summer months. It is an opened stadium. And we use it for our sporting activities and for various other activities.

2260

As I mentioned, the City of Montreal also uses it and I believe it is twenty-two days a

year. And the Alouettes use it for the time that Mr. Smith has just described.

2265 But we use it. We have 32,000 students, about half of them who are engaged in athletic activities. And so we use our own facilities for our own purposes.

2270 In terms of its suitability for other events, it is really not very suitable for events like the ones that you just described. And there are other venues in Montreal that are much more suitable than the Percival-Molson Stadium.

THE CHAIRMAN :

2275 Mrs. Robinson, do some of the McGill activities in the stadium either generate large attendances, or traffic, or things of that nature?

Mrs. JENNIFER ROBINSON :

2280 We wished they attracted more people. We do not get the crowds that the Alouettes get for any of our sporting activities.

THE CHAIRMAN :

2285 Je me tournerais du côté de la Ville pour savoir si la gamme d'activités, dont parle monsieur Barder, est possible en vertu de la réglementation, l'hypothèse donc d'une gamme élargie d'activités.

M. GILLES DUFORT :

2290 Pas par le projet de règlement qui est présenté en fait, parce que le seul usage qui est prévu par le projet de règlement, c'est l'usage stade. Donc, c'est, comme je le disais, un équipement sportif complémentaire à l'université McGill. Donc, ce sont des activités sportives.

2295 Il n'y a pas de spectacles qui sont prévus comme usage à l'intérieur du projet de règlement. Comme je le disais, ponctuellement, il peut y avoir des événements, mais dès que ça devient récurrent, ça devient non conforme à la réglementation si on en fait une salle de spectacle.

LE PRÉSIDENT :

2300 D'accord. Monsieur Barder, je pense qu'on est allés chercher l'information sur cette question.

M. RONALD BARDER :

2305 Je ne peux pas faire d'autres commentaires sur ça?

LE PRÉSIDENT :

Non. Vous pourrez en faire, par contre, plus tard. Est-ce que vous aviez une seconde question?

2310 **M. RONALD BARDER :**

Oui.

2315 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous écoute.

M. RONALD BARDER :

2320 Les événements ayant lieu au stade devront-ils faire l'objet d'un permis préalable de la Ville ou de l'arrondissement Ville-Marie? Et le cas échéant, comment l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal entend-il intervenir puisque ce sont ses propres résidents qui en subissent l'impact principal et non ceux de l'arrondissement Ville-Marie comme dans tous les cas.

2325 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Donc, votre question: «Est-ce que ça prend un permis?» Alors, il s'agit de savoir si ça prend un permis spécial, on comprend, pour les activités autres que les parties des Alouettes. C'est ce que vous avez à l'esprit?

2330

M. RONALD BARDER :

Pour n'importe quelle.

2335 **LE PRÉSIDENT :**

Pour n'importe quelle.

Madame Gorroz ou monsieur Dufort?

2340

M. GILLES DUFORT :

Oui. Bien, en fait, pour les parties des Alouettes, non, compte tenu que c'est un événement sportif, en fait, dans un stade.

2345

Si on voulait faire un événement ponctuel pour un spectacle, comme je le mentionnais, effectivement, il y a des permis à obtenir au niveau des services de sécurité, entre autres

incendie. Alors, donc, c'est...

2350 **LE PRÉSIDENT :**

Et, donc, ça veut dire qu'à peu près n'importe quel genre d'événement sportif pourrait être tenu, ça ne prend pas un permis spécial.

2355 **M. GILLES DUFORT :**

Compte tenu, non, que c'est un usage qui est possible dans un équipement comme celui-là. C'est la fonction de cet équipement-là.

2360 **LE PRÉSIDENT :**

Et le deuxième volet de la question, c'est est-ce qu'il y a un droit de regard ou d'intervention de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal qui est donc contigu au stade, mais sachant que le stade est dans l'arrondissement Ville-Marie.

2365

M. GILLES DUFORT :

Au niveau des permis spécifiques ou...

2370 **LE PRÉSIDENT :**

Permis ou droit de regard sous une forme ou sous une autre.

M. GILLES DUFORT :

2375

Mais en fait, effectivement, la propriété de McGill est en partie dans l'arrondissement de Ville-Marie. Il y en a effectivement aussi une partie qui est dans le Plateau-Mont-Royal plus vers la rue Sherbrooke. L'université fait la limite entre les deux. Donc, ce sont des activités dans le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, donc c'est géré par l'arrondissement de Ville-Marie.

2380

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Monsieur, c'est ça les réponses à vos questions.

2385 **M. RONALD BARDER :**

Oui, je comprends.

LE PRÉSIDENT :

2390

Madame Lauzon, vous avez des questions?

M. RONALD BARDER :

Merci.

2395

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

Non. Ça va, merci.

2400

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, Monsieur.

M. RONALD BARDER :

2405

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2410

J'appelle maintenant madame Janine Kirby.

Mme JANINE KIRBY :

Oui. Bonsoir, monsieur le commissaire.

2415

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Madame.

2420

Mme JANINE KIRBY :

Je représente l'Association du village Durocher, j'habite le 3514, avenue Lorne, ces rues qui subissent l'impact habituel des matchs.

2425

Je me demande, est-ce que je peux compléter, par une question aux Alouettes, l'intervention que monsieur Barder a faite?

LE PRÉSIDENT :

2430

Posez votre question.

Mme JANINE KIRBY :

Je pose la question.

2435

LE PRÉSIDENT :

Et je l'adresserai à qui de droit.

2440

Mme JANINE KIRBY :

Je pose la question aux Alouettes. Je leur demande comment il se fait qu'ils disent ne pas prévoir d'événements peut-être à ce stade-ci alors que monsieur Dorais, qui est leur directeur des relations publiques, n'est-ce pas, a déclaré ici à la journaliste de Place Publique, dans la livraison d'hier, n'est-ce pas... je l'ai en anglais uniquement. Alors, si vous permettez?

2445

LE PRÉSIDENT :

Je vous en prie, lisez-le en anglais, il n'y a pas de problème.

2450

Mme JANINE KIRBY :

Je vais le lire en anglais, très bien.

2455

Alouettes' Director of Communication, Louise-Philippe Dorais...

C'est bien lui?

LE PRÉSIDENT :

2460

Continuez, Madame.

Mme JANINE KIRBY :

2465

N'est-ce pas?

LE PRÉSIDENT :

Oui.

2470

Mme JANINE KIRBY :

... said that if the stadium were expended, soccer tournaments, concerts and festivals are possible events.

2475

N'est-ce pas? Alors, ça, ça a été...

LE PRÉSIDENT :

2480 Alors, on va aller chercher un complément d'information, parce que la question a déjà été
répondue tout à l'heure. Monsieur Smith?

Mme JANINE KIRBY :

2485 Je sais, je sais. C'est un complément d'information.

LE PRÉSIDENT :

2490 D'accord.

Mme JANINE KIRBY :

Ça s'adresse aux Alouettes.

2495 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Smith?

Mr. LARRY SMITH :

2500 Mr. Dorais is a junior manager within the football club, Mr. President, and I think may have
made a statement based on his own perception which is not a policy or management position
within our organization.

2505 Again I have outlined to the group that there obviously is a soccer issue in this city which is
not going to be handled by our football club.

2510 The other issue of entertainment is something we do not have an interest in because we
cannot compete. It is not our core business to be against George Gillett and his people. We do
not have the facility and even the upgraded facility will not be equipped to be able to consider to
have this type of activity.

2515 The activity that we are trying to organize this year is a benefit concert with the OSM which
we figure is a cultural type of activity, it is not a commercial activity. We would potentially consider
to do that periodically, but it is a one-up type of situation. It is not something that is going to lead
us on to other things.

2520 Mr. Dorais, in his exuberance, obviously made a position that is not the position of our
organization. We have twenty-five employees, Mr. President. So, that this is not an in-depth
structural organization and we allow people to express themselves. I guess maybe Mr. Dorais

should have maybe thought about what he said before he said it.

THE CHAIRMAN :

2525 Whatever, we will take your word as the President of the Alouettes.

 Madame Kirby, une deuxième question?

Mme JANINE KIRBY :

2530

 Oui. Je constate que les gens, qui sont ici derrière moi dans la salle, sont tous des gens qui résident dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Il serait difficile d'avoir des gens de Ville-Marie parce que c'est institutionnel. Dans notre secteur, ce sont des installations...

2535 **LE PRÉSIDENT :**

 La consultation est ouverte à tous et c'est pour ça qu'on la tient d'ailleurs.

Mme JANINE KIRBY :

2540

 Oui, oui, elle est ouverte à tous mais, comme je vous dis, la plupart des gens ici sont du Plateau-Mont-Royal. Et je pose la question et je demande: comment se fait-il qu'il n'y a personne du Plateau-Mont-Royal qui est présent ici pour répondre à nos questions, aux questions qui concernent surtout la vie des résidents.

2545

LE PRÉSIDENT :

 Avez-vous une question concernant le Plateau-Mont-Royal?

2550 **Mme JANINE KIRBY :**

 Oui, j'aurais une question pour le Plateau-Mont-Royal.

LE PRÉSIDENT :

2555

 Alors, posez-la et on va faire le nécessaire.

Mme JANINE KIRBY :

2560

 Certainement. On a présenté ici des études d'impact sur l'éclairage, sur la circulation comme telle qui ont été faites et par les arrondissements et par les Alouettes. Et ce sont des études très intéressantes, mais comme on a fait allusion, j'aimerais savoir s'il y a une étude qui a été faite par le Plateau-Mont-Royal ou qui a été demandée en effet sur l'impact sur la

population.

2565

C'est-à-dire, ça ne revenait pas nécessairement aux Alouettes comme on a...

LE PRÉSIDENT :

2570

Votre question est claire. Je pense que c'est la même question que monsieur Roussopoulos a posée tout à l'heure...

Mme JANINE KIRBY :

2575

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2580

... sur la population concernée. Alors, puisqu'on a déjà répondu, je demanderais quand même peut-être un complément de réponse en mettant l'accent, s'il y a lieu, sur savoir s'il y a eu une contribution ou une implication de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Madame Gorroz?

2585

Mme ANNE-ROSE GORROZ :

Les études d'impact sont faites généralement par les requérants, pas par la Ville. Et la Ville fait des contre-expertises et vérifie avec ses services si les études d'impact sont validées ou pas.

2590

Donc, dans le cas du Plateau-Mont-Royal, nous, toutes les études qui ont été faites et qu'on a demandées ont été transmises au Plateau-Mont-Royal qui, eux aussi, ont fait une évaluation. Et, effectivement, il y a des gens dans la salle qui sont de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Comme je ne l'ai pas dit tout à l'heure...

2595

LE PRÉSIDENT :

2600

Oui. Ce que vous dites, madame Gorroz, corrigez-moi si je vous ai mal entendue, c'est que les fonctionnaires ou les élus de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, on leur a demandé leur avis sur les études de circulation, sur le projet de règlement...

Mme ANNE-ROSE GORROZ :

2605

Oui, exactement.

LE PRÉSIDENT :

... ou sur le...

2610 **Mme ANNE-ROSE GORROZ :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2615

D'accord.

Mme ANNE-ROSE GORROZ :

2620 Tous les documents ont été transmis. Toutes les études d'impact ont été transmises et les avis aussi ...

LE PRÉSIDENT :

2625 Et quels sont leurs avis? Quels avis ont-ils transmis? Brièvement, pouvez-vous en résumer la teneur?

Mme ANNE-ROSE GORROZ :

2630 L'avis de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est qu'ils ont regardé les... attendez, excusez-moi, je vais les chercher dans mes papiers.

LE PRÉSIDENT :

2635 Pour l'information de madame Kirby, la documentation qu'on utilise, l'essentiel, sinon tout, est accessible dans la documentation et se retrouve sur le site Web de l'Office.

Monsieur Dufort?

2640 **M. GILLES DUFORT :**

2645 J'ajouterais peut-être qu'au niveau des études de circulation notamment, effectivement, toutes les études sont déposées à l'arrondissement comme tel compte tenu de la localisation du projet, mais il y a également un travail d'évaluation qui se fait par les services corporatifs, par exemple au niveau de la circulation.

Donc, ce sont les services qui encadrent l'ensemble des arrondissements; donc, eux donnent leur avis par rapport aux études qui ont été réalisées en circulation. Même si c'est

déposé dans Ville-Marie, c'est regardé par le corporatif qui a une vision globale des choses.

2650

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

J'aurais besoin d'une précision.

2655

LE PRÉSIDENT :

Madame Lauzon, oui.

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

2660

Oui. Madame Kirby, votre question porte sur les effets de la population du Plateau-Mont-Royal, de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Mme JANINE KIRBY :

2665

Oui, oui.

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

2670

Alors que tantôt pour notre question, monsieur Roussopoulos, je voudrais juste revenir, monsieur le président, si vous permettez.

Your question was for the impacts on the neighborhood of the Ville-Marie Borough or Plateau-Mont-Royal also?

2675

Mr. DIMITRI ROUSSOPOULOS :

The Plateau. We are all...

2680

Mrs. HÉLÈNE LAUZON, Commissioner :

Plateau. Thanks.

LE PRÉSIDENT :

2685

Pour les bénéfices de la transcription, donc c'est le Plateau, puisque le voisinage résidentiel est situé dans l'arrondissement du Plateau.

2690

Alors, ça complète, je pense, la réponse qu'on peut aller chercher à votre question, madame Kirby.

Oh! Pardon, madame Gorroz, je vous écoute.

Mme ANNE-ROSE GORROZ :

2695

C'est ça. L'avis de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a été donné. Il se trouve dans le sommaire, donc dans les documents qui ont été transmis. Et le Plateau-Mont-Royal tenait à attirer l'attention de l'arrondissement Ville-Marie sur les éléments qu'ils prendront en considération.

2700

Donc, la présence du quartier résidentiel Milton Parc, entre autres, la préservation d'un accès piétons de qualité vers la montagne, les impacts sur le voisinage des nouveaux équipements, son, éclairage, et la capacité de localisation du stade.

2705

Donc, l'avis a été donné par le Plateau-Mont-Royal et il se trouve dans les documents qui sont fournis.

Mme JANINE KIRBY :

2710

Est-ce que je peux demander si c'est un avis favorable ou avec réserve?

Mme ANNE-ROSE GORROZ :

Avis favorable avec réserve.

2715

LE PRÉSIDENT :

C'est clair.

Mme JANINE KIRBY :

2720

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2725

Merci, madame Kirby.

LE PRÉSIDENT :

2730

J'appelle maintenant monsieur Pierre Duclos. Bonsoir, monsieur!

M. PIERRE DUCLOS :

Bonsoir, monsieur! Ma première question, ça serait, disons, j'aimerais avoir encore un

2735 complément d'information et revenir sur l'utilisation du stade. Si j'ai bien compris, c'est McGill qui est propriétaire du stade et le rôle des Alouettes est plus ou moins un rôle de bienfaiteur. Moi, j'aimerais savoir qui...

LE PRÉSIDENT :

2740 Votre question.

M. PIERRE DUCLOS :

2745 ... prend la décision le jour où il y a une demande pour l'utilisation du stade à d'autres fins que du football, qui à l'intérieur de McGill prend la décision et comment ça se fait, comment ça se passe.

LE PRÉSIDENT :

2750 Donc, finalement, est-ce qu'il y a un gestionnaire du Stade Molson. Est-ce qu'il y a une gestion partagée. Madame Robinson.

Mme JENNIFER ROBINSON :

2755 Le stade appartient complètement, totalement à l'Université McGill. C'est nous qui le gérons. C'est nous qui avons décidé d'entrer en partenariat avec Les Alouettes. C'est nous qui avons décidé que la Ville de Montréal pourrait l'utiliser. Alors, c'est géré par l'administration de McGill.

2760 **LE PRÉSIDENT :**

Et vous serez propriétaire du stade agrandi. Donc, les sièges additionnels.

Mme JENNIFER ROBINSON :

2765 Absolument.

LE PRÉSIDENT :

2770 D'accord.

M. PIERRE DUCLOS :

2775 Est-ce qu'il y a le nom d'un service ou d'un organisme qui va prendre la décision? Est-ce qu'il y a un organisme qui gère le stade, un comité délégué par McGill? Comment ça fonctionne?

LE PRÉSIDENT :

2780 Alors, est-ce que vous avez soit un organisme à l'intérieur de McGill ou un service ou un organisme bipartite avec Les Alouettes qui gère le stade?

Mme JENNIFER ROBINSON :

2785 Absolument pas. C'est McGill qui gère le stade, l'administration.

LE PRÉSIDENT :

L'université.

2790 **Mme JENNIFER ROBINSON :**

Si monsieur voulait peut-être préciser le but de sa question, je pourrais répondre plus facilement.

2795 **LE PRÉSIDENT :**

On va voir. Là, vous avez une réponse au niveau de la gestion.

M. PIERRE DUCLOS :

2800 C'est-à-dire, je sais que c'est l'Université McGill mais on nous dit depuis deux heures que c'est une grande université. Alors, moi, je veux savoir qui dans l'université prend la décision.

LE PRÉSIDENT :

2805 Est-ce que vous avez un service qui s'occupe plus particulièrement du stadium?

Mme JENNIFER ROBINSON :

2810 Oui, absolument. C'est géré par le service Athletic Service.

LE PRÉSIDENT :

2815 Vous avez une deuxième question, monsieur Duclos?

M. PIERRE DUCLOS :

2820 Oui. C'est à propos des autobus. Alors, là, on nous dit qu'il va y avoir environ 25 000 personnes qui vont assister, qui vont pouvoir assister aux parties de football. Je fais des calculs rapides – corrigez-moi – mais c'est parce que j'essaie de voir à partir du dessin que monsieur Rochon nous a montré, comment on va pouvoir faire circuler tous ces autobus? Où on va les stationner pour permettre aux gens de descendre? Vous voyez?

LE PRÉSIDENT :

2825 Votre question, vous aimeriez en savoir davantage sur le système de navette.

M. PIERRE DUCLOS :

2830 Oui. Et je vous donne des chiffres rapidement, des petits calculs mentaux. Si vous mettez 100 personnes par autobus et que vous déplacez 10 000 personnes, ça vous prend 100 autobus. Les 15 000 autres viennent à pied, en auto, peu importe, mais il y en a 10 000. S'il y en a 10 000, ça vous prend à peu près une centaine d'autobus.

LE PRÉSIDENT :

2835 Alors, on va voir comment ça fonctionne. Voulez-vous peut-être revenir, monsieur Rochon, sur le service et quitte même à illustrer avec l'une ou l'autre des diapositives le parcours et la localisation.

2840 **M. CLAUDE ROCHON :**

Je vais demander à monsieur Weightman de répondre à cette question parce que c'est lui qui est en contact avec la STM.

2845 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Monsieur Weightman.

2850 **M. MARK WEIGHTMAN :**

2855 Monsieur le président, dans un premier temps, pour répondre à la question, il faut tenir compte que les autobus repassent plusieurs fois. Ce n'est pas juste un voyage qu'ils vont faire. Surtout à l'arrivée du stade, les gens arrivent graduellement au stade, donc ils n'arrivent pas tous en même temps. La navette commence deux heures avant un match et continue jusqu'à environ une demi-heure passé le début du match. Donc, il peut y avoir une période jusqu'à deux heures et demie où est-ce que les gens arrivent pour un match.

2860 Le service qu'on donne présentement déjà sur la rue University, il y a un autobus aux deux minutes en moyenne. Des fois plus rapide. Donc, sur la période de deux heures, deux heures et demie, chaque autobus peut repasser plusieurs, plusieurs fois. Donc, c'est pour ça que le nombre...

LE PRÉSIDENT :

2865

Est-ce que vous avez une idée du nombre d'autobus, de véhicules donc que la STM dédie à cette navette-là mettons pour un match des Alouettes et combien vous en ajouteriez?

M. MARK WEIGHTMAN :

2870

Présentement, on en a environ 25 à 27 par match. Ça va dépendre du match en question. Mais un minimum de 25 à 27 autobus à chaque match. En rajouter davantage, je devrais noter que ça n'ajouterait pas au service parce que c'est vraiment la capacité du réseau routier.

2875

Maintenant, pour la navette qui serait rajoutée, une fois la phase II complétée et le carrefour devrais-je dire Parc/Des Pins, il est un peu tôt de dire le nombre. Je crois qu'avec nos discussions avec la STM qu'on envisage un deuxième service. Donc, on pourrait en déduire que ça serait probablement le double mais c'est encore trop tôt parce que, comme vous savez, l'échangeur ou le carrefour n'est pas complété en ce moment.

2880

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Mais ça ne serait pas de redistribuer les autobus mais plutôt...

2885

M. MARK WEIGHTMAN :

Non. C'est un deuxième service.

2890

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Monsieur Duclos?

M. PIERRE DUCLOS :

2895

Rapidement, je ne veux pas étirer le temps qui m'est donné, mais je me demandais, parce que je voyais tout à l'heure sur la bretelle, je me disais, mais où les autobus vont arrêter? Comment ils vont procéder au débarquement?

2900 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, rapidement, voulez-vous rappeler peut-être ce que vous avez montré tout à l'heure sur le parcours et s'il y a un ou plusieurs endroits où les spectateurs peuvent descendre.

2905 **M. MARK WEIGHTMAN :**

Basé sur nos discussions à date avec la STM, l'objectif ça serait que les autobus monteraient comme ça et tourneraient plus loin, peut-être à la rue Duluth, ce n'est pas déterminé encore, et redescendraient du côté sud. Donc, un débarcadère ici à quelque part près du Parc. Il y a une question est-ce que les autobus vont s'en aller vers l'ouest et redescendre? Donc, on veut qu'ils redescendent par du Parc. Il est clair qu'en temps normal, ce n'est pas quelque chose qui se fait bien, mais encore une fois lors de nos matchs, il y a l'appui de la police, contrôle de foule qui pourraient permettre un débarcadère aux environs ici et traverser le parc à pied pour se rendre au stade.

2915

LE PRÉSIDENT :

Et les navettes existantes, elles, par la rue University, où est-ce que les spectateurs descendent?

2920

M. MARK WEIGHTMAN :

Ils descendent – on ne le voit pas tout à fait sur le plan ici – mais un peu plus ici vers l'ouest, devant l'entrée sud au 400, avenue Des Pins.

2925

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Duclos, je pense que ça répond.

2930 **M. PIERRE DUCLOS :**

Mais la question suivante qui se pose, c'est au retour, le temps de remonter...

LE PRÉSIDENT :

2935

Est-ce qu'il y a une navette après les parties?

M. MARK WEIGHTMAN :

2940

Bien, une fois que les gens sont débarqués ici, la navette redescendrait vers la rue Sherbrooke, vers le métro, vers plus le centre-ville pour ensuite, encore une fois, retourner et remonter. Donc, le trajet, ça serait le long de l'avenue du Parc.

LE PRÉSIDENT :

2945

Et ce qui était le point de débarquement avant la partie devient le point d'embarquement après la partie.

M. MARK WEIGHTMAN :

2950

Exactement. C'est ça.

M. PIERRE DUCLOS :

2955

C'est bien. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2960

Merci, monsieur Duclos.

Oui, madame Lauzon?

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

2965

Pendant qu'on parle d'accès ou d'embranchement, pouvez-vous nous indiquer, il y a un embranchement nouveau qui est créé maintenant sur avenue du Parc quand on descend vers le sud et qui nous permet d'accéder à l'aréna puis au stade. Ça fait partie des travaux qui sont effectués en ce moment. Est-ce que vous pouvez nous dire si cet embranchement-là pourra déboucher sur avenue Des Pins et est-ce que vous avez l'intention de l'utiliser ou si c'est un endroit qui va être un cul-de-sac?

2970

LE PRÉSIDENT :

2975

Monsieur Weightman.

M. MARK WEIGHTMAN :

2980

L'embranchement dont vous parlez, je crois que ça fait partie des sentiers du parc. C'est plus haut ici, qui descendrait vers le parc. Ce n'est pas un chemin ou un sentier qui est utilisé lors des événements des Alouettes, et qu'il débouche sur Des Pins, on n'a aucun intérêt à ce que ça soit.

LE PRÉSIDENT :

2985

Est-ce que du côté de la Ville, vous pouvez nous donner des informations sur est-ce qu'il

y a des passages publics, soit vers le stade ou vers la montagne ou vers le parc, qui vont s'ajouter ou être soustraits à l'occasion du réaménagement du carrefour de l'avenue Des Pins et de l'avenue du Parc? Madame Gorroz.

2990 **Mme ANNE-ROSE GORROZ :**

En ce moment, le réaménagement du parc est en cours. Donc, tout ce qui concerne le réaménagement du parc, les chemins ne sont pas encore définitifs. Ce que l'on sait, c'est qu'il n'y aura plus de passage piéton de l'entrée du stade jusqu'à Des Pins, parce que c'est une question de sécurité. Le passage qui existait n'existera plus. Pour le reste, vous me parliez...

2995

LE PRÉSIDENT :

D'accès de véhicules, aussi.

3000

Mme ANNE-ROSE GORROZ :

Les véhicules. Les véhicules, non. Aucun véhicule ne pourra circuler dans la zone du parc, sauf les véhicules autorisés de façon ponctuelle. Donc, c'est vraiment un parc qui est plutôt tourné vers...

3005

LE PRÉSIDENT :

Ce n'est pas une circulation publique.

3010

Mme ANNE-ROSE GORROZ :

... la circulation cycliste et piétonne.

3015

LE PRÉSIDENT :

D'accord. J'appelle maintenant Lucia Kowaluk. Bonjour, madame Kowaluk.

Mrs. LUCIA KOWALUK :

3020

Bonjour. My question is really the same one that quite a number of people have asked and that is our concern about other events, other than the football games. I very much appreciate the presentation that the Alouettes gave and the fact that they have made a real effort to accommodate themselves to the fact that this is a residential area.

3025

And the things up until now that McGill has done have also been within a bother that a lot of people can life with. I think the concern that we all have is ...

THE CHAIRMAN :

3030

Yes, but the question.

Mrs. LUCIA KOWALUK :

3035

Well, I have to give some back... what kind of guaranty can we have from McGill that there will not be events that will be longer, and louder, and more disturbing than the events that we have had up until now? That is, I think, what is worrying a lot of people.

THE CHAIRMAN :

3040

Well, as you know, we are looking for information. So, you are asking if there is a kind of commitment.

Mrs. LUCIA KOWALUK :

3045

Yes. The Alouettes have made a commitment. Mr. Smith has said it several times.

THE CHAIRMAN :

3050

Yes.

Mrs. LUCIA KOWALUK :

3055

And I believe him, I guess. But I think a lot of us would like that same kind of commitment from McGill that there would not be louder...

THE CHAIRMAN :

3060

Please!

Mrs. LUCIA KOWALUK :

Okay.

3065

THE CHAIRMAN :

Yes. That is the kind of opinion that you could express in the second part. What I would like to know however is, is there any either policy, or commitment, or policy under study to come to the same kind of response to the concerns that we hear in those questions.

3070

Mrs. Robinson? And I think we understand that we are not talking about all events that

happen there, but of events that would generate a level of...

Mrs. LUCIA KOWALUK :

3075

Disruption.

THE CHAIRMAN :

3080

... annoyance greater than what is now.

Mrs. JENNIFER ROBINSON :

3085

Events only in the stadium or other events?

THE CHAIRMAN :

We are talking about the stadium here now.

3090

Mrs. LUCIA KOWALUK :

No, we are talking about the stadium, those of us who live around the stadium.

Mrs. JENNIFER ROBINSON :

3095

Yes.

THE CHAIRMAN :

3100

Please.

Mrs. JENNIFER ROBINSON :

3105

Well, I guess the best answer that I can provide to that is that, first of all, the stadium is closed half the year, okay?

Second of all, we use it for our own...

Mrs. LUCIA KOWALUK :

3110

So are our windows.

THE CHAIRMAN :

3115

Please, please.

Mrs. LUCIA KOWALUK :

Sorry.

3120 **THE CHAIRMAN :**

No, we are exchanging information.

Mrs. LUCIA KOWALUK :

3125

I'm sorry.

THE CHAIRMAN :

3130

Yes. You know better, Mrs. Kowaluk.

Go ahead, Mrs. Robinson.

Mrs. JENNIFER ROBINSON :

3135

The second thing I would say is that we use it for our own purposes. And we have no plans, and I will be very clear about that, we have no plans to turn the stadium into something that it is not already.

3140 **Mrs. LUCIA KOWALUK :**

Okay.

Mrs. JENNIFER ROBINSON :

3145

We use the stadium for our own purposes. We use the stadium for our own students and that is our primary mission. And we will not deviate from that.

THE CHAIRMAN :

3150

Mrs. Kowaluk, do you have another question?

Mrs. LUCIA KOWALUK :

3155

No, I don't.

THE CHAIRMAN :

Thank you.

3160 **Mrs. LUCIA KOWALUK :**

Thanks.

3165 **Mrs. HÉLÈNE LAUZON, Commissioner :**

Thank you..

LE PRÉSIDENT :

3170 J'appelle maintenant monsieur Alain Contant. Bonsoir, monsieur!

M. ALAIN CONTANT :

3175 Bonsoir, monsieur le président! Première question. Monsieur Rochon nous a dit tantôt que même en ajoutant 5 000 places au stade pour le faire passer de 20 000 à 25 000, ce serait le plus petit stade des huit équipes de la Ligue canadienne de football. Edmonton en a 60 000; Vancouver, 59 000; Toronto, 54 000. Enfin, bon, ce sont des stades importants.

3180 Je veux savoir comment Les Alouettes peuvent penser sauver leur équipe au point de vue financier dans un stade qui ne compte que 25 000 places. Et n'est-ce pas une dépense des biens publics, des fonds publics inutile?

LE PRÉSIDENT :

3185 Écoutez, je vais prendre la question au niveau de l'information. Monsieur Smith, peut-être nous expliquer donc les objectifs et la manière dont le projet du stade contribuerait à les atteindre?

M. LARRY SMITH :

3190 Monsieur le président, il y a deux réponses à la question qui était posée. C'est une très bonne question. C'est que quand vous avez un petit stade, votre prix moyen du billet, il faut que ce soit plus que les autres places au Canada. Our average ticket price is \$49,95 approximately. 49,95 \$. La moyenne dans la Ligue, monsieur le président, c'est à peu près 30 \$ à 35 \$.

3195 Deuxième point, c'est que nous avons des guichets fermés qui nous aident dans le côté commandite. Nous avons trois fois plus de commandites que toutes les autres équipes dans la Ligue de football canadienne. Simplement dire, c'est que nous avons grâce au travail fait par nos gens à peu près 5 millions \$ par année de vente. La moyenne dans la Ligue, c'est 1.5. That's how we survive. Nous avons créé quelque chose plus que les autres équipes qui nous demandent : «Comment tu charges cet argent-là?» Alors, la bonne nouvelle est que avec notre façon de faire du business et notre engagement à la communauté, c'est que nous sommes

3200

capables de générer d'autres types de revenus.

3205 La moyenne d'assistance historiquement depuis à peu près 30 à 40 ans, c'est environ 26 000. Quand vous prenez des Commonwealth Stadium avec 60 000 et quand tu prends des autres places comme Saskatchewan avec un stade de 30 000, parce qu'eux autres ne sont pas toujours à guichet fermé.

3210 Moi, j'aimerais avoir avec nos gens un restaurant qui est plein tout le temps, qui est plus petit mais plus grand que d'avoir un gros restaurant qui est à moitié plein. So, Commonwealth Stadiums average assistance, l'assistance moyenne Commonwealth, c'est à peu près 38 000. C'est bon d'avoir 38 000, mais dans un stade de 60 000, votre taux de capacité est pas maximisé. So, that's how we survive.

3215

LE PRÉSIDENT :

Et ce qu'on vous entend dire, c'est que le 25 000, c'est un maximum.

3220

M. LARRY SMITH :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3225

Vous vivez avec ça et...

M. LARRY SMITH :

3230

Parce que, monsieur le président, s'il y a une autre question qui est : est-ce que nous allons voir une phase III? La réponse est non. Parce que physiquement, nos architectes nous ont dit que ce n'est pas possible d'ajouter plus que le nombre de places que nous avons utilisées dans notre projet dans le Stade Percival-Molson. Et nous sommes très conscients d'avoir la balance vis-à-vis le stade et la montagne, parce que là, c'est bon de dire nous pourrions vendre 30 000 places, si nous avons un stade de 30 000, mais ça «fitte» pas dans la configuration existante. Et en même temps, nous avons McGill, qui sont nos partners, qui suggèrent fortement qu'il faut maintenir cette balance en respect de tout ce qui est fait sur la montagne.

3235

Alors, je pense que ça, c'est la vraie réponse.

3240

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Contant, vous avez une deuxième question?

3245 **M. ALAIN CONTANT :**

Oui. Je veux savoir combien tout ça va coûter et je veux savoir qui va payer.

3250 **LE PRÉSIDENT :**

Qui paye. Monsieur Smith ou monsieur Rochon.

M. LARRY SMITH :

3255 Monsieur le président, le projet phase I, il y avait 12 millions \$ qui était mis du côté public, argent public des trois gouvernements. Nous autres, nous avons mis 1,5 million \$ dans cette phase I. N'oubliez pas que le stade ne nous appartient pas.

3260 La deuxième phase va coûter 27 millions \$. Du 27 millions \$, 23 millions \$ est demandé du côté public. Nous autres, nous allons chercher du côté privé 4 millions \$. Alors, le projet total, c'est 40 millions \$ phase I et phase II pour un stade de 25 000 places. Et l'argent public est à peu près 35 à 36 millions \$, et le 4 à 5 millions \$, c'est le côté privé, privé dans un stade qui n'appartient pas au club mais un stade qui va servir vraiment à une fonction assez importante dans cette communauté-là.

3265

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que dans les autres stades de la Ligue, monsieur Smith, on a une contribution comparable des gouvernements?

3270

M. LARRY SMITH :

3275 Mais je peux dire un exemple plus récent, c'est le stade qui est en construction à Toronto dans CNA. Un stade de soccer de 20 000 places. C'est un projet qui va coûter minimum 70 millions \$ et l'argent public constitue à peu près 75 % du total. Alors, c'est à peu près la situation.

3280 Et le point que j'aimerais faire, c'est que d'être capable de rebâtir un beau petit stade pour 40 millions \$ dont 35 vient du côté public, c'est un bargain parce que de partir d'une place flambant neuve de 25 000 places, ça va coûter 100 millions \$. Et c'est pourquoi, quand nous avons regardé le projet, nous avons eu une obligation sociale d'être responsable de suggérer quelque chose faisable.

3285 **LE PRÉSIDENT :**

Maître Lauzon, vous avez peut-être un complément d'information que vous aimeriez avoir.

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

3290 Oui. Monsieur Smith, pouvez-vous nous parler des catégories de billets et les coûts des billets et les catégories d'abonnements? Et est-ce que les travaux pourraient avoir des impacts sur les catégories de billets et les coûts des billets?

M. LARRY SMITH :

3295 Notre objectif, madame, c'est que nous voudrions garder un plafond sur nos billets parce que le problème que nous avons est le suivant. Chaque année, nous avons commencé cette aventure en 1997 avec des prix – si je comprends bien Mark et Claude – à peu près 30 \$ pour le meilleur billet. Maintenant, ce meilleur billet coûte 70 \$. Il y a un taux d'élasticité vis-à-vis économique, vis-à-vis high end qui est flexible jusqu'à un certain point. Low end, le petit prix est à 3300 à peu près 22 \$. Il faut garder toujours pour les Québécois un prix du bargain en bas, parce qu'il n'y a pas de marge de manœuvre. Alors, pour nous, il faut garder le petit prix, il faut avoir un prix haut, mais le prix haut n'a pas vraiment une grande marge parce que nous avons utilisé la marge de survie.

3305 À cause que nous avons eu un succès comme franchise et nous sommes dédiés à livrer pas juste une équipe gagnante mais une équipe intégrée, nos amateurs supportent ça. Mais jusqu'à un certain point. Quel point est-ce qu'il va continuer à supporter ça sans avoir l'expansion? En réalité, j'ai vraiment peur de ça parce que notre marge de manœuvre est limitée.

3310

LE PRÉSIDENT :

Merci. Merci, monsieur Contant.

3315

J'appelle maintenant, monsieur Fernand Rioux. Bonsoir, monsieur Rioux!

M. FERNAND RIOUX :

3320 J'ai plus vraiment de question parce que les deux principales que j'avais, c'était sur le processus référendaire.

LE PRÉSIDENT :

En avez-vous d'autres?

3325

M. FERNAND RIOUX :

Ça a été abordé pour plusieurs. Je pourrais la reformuler en disant est-ce qu'il y a

moyen d'avoir de l'information écrite sur le processus référendaire éventuellement.

3330

LE PRÉSIDENT :

Bien, ça, je pense que monsieur...

3335

M. FERNAND RIOUX :

S'est engagé en anglais, mais est-ce qu'on peut l'avoir aussi en français?

LE PRÉSIDENT :

3340

Probablement.

M. FERNAND RIOUX :

3345

Et qu'il fasse le tour genre de questions-réponses.

LE PRÉSIDENT :

C'est tout?

3350

M. FERNAND RIOUX :

C'est tout.

3355

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Rioux. On en prend note et ça fera partie des choses qu'on rendra accessible.

3360

Monsieur Joseph Baker. Bonsoir, monsieur Baker!

M. JOSEPH BAKER :

3365

Bonsoir, monsieur le président! Je suis architecte et j'étais très intéressé par la présentation qui a été faite sur Internet. C'est très explicite et je crois que les promoteurs sont bien servis par leurs architectes qui ont bien démontré tous les aspects du projet et son effet visuel dans le secteur.

3370

Moi, j'ai regardé tous les documents qui étaient disponibles. Il y a 55 pages, je crois. Et c'est presque un point d'ordre. Madame Gorroz a indiqué les comités qui ont regardé le projet mais, moi, j'ai regardé l'avis de la Commission du patrimoine, la Commission d'architecture et

d'urbanisme et Plateau Mont-Royal, et les trois ont des réserves sérieuses sur le projet.

LE PRÉSIDENT :

3375

Quelle est votre question, monsieur Baker?

M. JOSEPH BAKER :

3380

Alors, ma question, c'est il y a une transformation d'un équipement qui est universitaire, qui est relié à l'éducation physique et le sport universitaire. Et maintenant, ce projet est transformé dans un projet commercial. Alors, j'imagine qu'il y a bien un processus qui a permis cette transformation et maintenant je regardais aussi...

3385

LE PRÉSIDENT :

Mais quelle est votre question, monsieur Baker? Je m'excuse, mais vous êtes en train de faire une déclaration d'opinion. J'aimerais que vous veniez à une question précise.

3390

M. JOSEPH BAKER :

Il faut faire référence à l'étude de transport, de circulation engagée par le promoteur. Cette étude démontre que le projet maintenant c'est métropolitain. Et moi j'ai certaines réserves sur...

3395

LE PRÉSIDENT :

3400

Monsieur Baker, je vous arrête tout de suite. Vous êtes en train encore une fois de faire une très longue introduction avec des opinions. Je respecte votre opinion d'architecte. Je voudrais que vous posiez une question. On est à la période d'information. Alors, vous pouvez poser des questions à partir du contenu des études ou des avis, bien sûr, de la Ville, mais j'aimerais une question précise que je peux retourner à l'un ou l'autre.

M. JOSEPH BAKER :

3405

Comment on va assurer que ce projet, avec une assistance métropolitaine, transport, etc., ne nuise pas à la vie communautaire des gens dans ce secteur?

LE PRÉSIDENT :

3410

D'accord. Partant donc de l'idée qu'effectivement la provenance de l'assistance aux événements couvre en fait au moins l'île de Montréal, grosso modo, et en amène un grand nombre sur place, à travers les différentes facettes du projet, qu'est-ce que vous assurez pour minimiser l'impact?

3415

M. CLAUDE ROCHON :

3420

Au niveau métropolitain, on est en partenariat avec la STM depuis plusieurs années, et surtout à cause des accès au stade, on est conscients que le point d'accès principal au Stade McGill présentement, c'est via la rue University. Donc, avec la STM depuis plusieurs années, on fait la promotion du transport en commun pour tout le monde.

3425

On sait et on informe aussi les gens via notre site Internet, via même des communications directes à nos abonnés qu'il n'y a pas de stationnement dans le coin et la façon facile de se rendre au stade n'est même pas de se stationner dans le centre-ville mais bien d'utiliser le transport en commun. Alors, c'est une politique chez nous qu'on a toujours respectée, qu'on a toujours mise de l'avant et qui va être encore renforcée à nouveau.

3430

Il n'y a pas si longtemps avec la STM, à chacun de nos abonnés de saison, on envoyait avec leurs billets de saison un dépliant qui donnait justement, qui stimulait ces gens-là et qui donnait aussi le circuit de métro et d'autobus à prendre pour aller voir un match des Alouettes. Alors, c'est une politique qu'on va poursuivre, que même on va intensifier maintenant avec les nouveaux accès.

3435

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous fournissez des places de stationnement ou des places de stationnement additionnelles aux spectateurs?

3440

M. CLAUDE ROCHON :

Non, absolument pas. Même nous les membres de la direction, jusqu'à tout récemment, on n'avait même pas de place de stationnement pour nous-mêmes.

3445

LE PRÉSIDENT :

Vous allez venir en vélo?

3450

M. CLAUDE ROCHON :

Non, mais c'était, je pense, d'être respectueux envers nos amateurs. Les stationnements ne sont pas nombreux. Ce qu'on invite les gens, c'est de se stationner plus bas vers Bonaventure entre autres, qu'il y a beaucoup plus d'espaces dans ce coin-là, et de prendre notre navette gratuite. Et c'est d'ailleurs dans cet esprit-là qu'on a instauré un système de navette.

3455

LE PRÉSIDENT :

3460 Vous avez abordé la question du transport. Est-ce qu'il y a d'autres aspects de la présence, disons pendant une période donnée, d'un grand nombre de personnes sur un lieu que vous avez étudiés? Par exemple, les déplacements des piétons avant ou après. Le comportement des participants dont l'enthousiasme des fois peut peut-être déborder les frontières du stadium. Il y a quand même toute une série d'aspects qu'on associe à un événement de masse. Est-ce que vous avez pris en compte ces aspects-là?

3465 **M. CLAUDE ROCHON :**

3470 Oui, absolument. On est très conscients qu'avant un match, il y a une période de pointe d'utilisation de notre service de navette comme tel. On a essayé à ce moment-là d'ajouter, de rendre plus fluide la circulation. C'est bien sûr que ce sont toutes des initiatives qui se solutionnent à l'usage et, bien sûr, quand on parle d'une foule, il n'y a pas de règle qui régit le déplacement d'une foule précise, sauf que connaissant, nous, les accès pour entrer et pour sortir du stade, c'est à ces endroits-là qu'on met les efforts et qu'on demande aussi au service policier de pouvoir gérer les situations qui pourraient survenir.

3475 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Monsieur Baker, vous auriez une deuxième question?

3480 **M. JOSEPH BAKER :**

Une deuxième, oui, sans préambule. Depuis longtemps, il y a une pancarte située sur avenue du Parc qui indique une belle photo de l'accès à la montagne, facilité par le changement de circulation des rues. Alors, c'est très agréable de permettre l'accès facile au parc.

3485 Mais ma question, c'est que cet effort, c'est fait par l'arrondissement du Plateau Mont-Royal. Ce grand changement de l'échangeur est une initiative du Plateau Mont-Royal. Et, maintenant, je pose la question, les activités additionnelles sont approuvées par l'arrondissement Ville-Marie. Je sais qu'il y a des réserves...

3490 **LE PRÉSIDENT :**

Quelle est votre question?

3495 **M. JOSEPH BAKER :**

La question, c'est que est-ce que ce nouvel accès à la partie est, accès direct à la montagne, est-ce que c'est pas une contradiction flagrante avec les efforts du Plateau Mont-Royal de faciliter l'accès au parc par ses piétons.

3500 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais me tourner vers la Ville et leur demander d'expliquer ce que j'appellerais la participation respective de la Ville et des deux principaux arrondissements. Et il y a peut-être des services, par exemple au niveau du Parc du mont Royal, qui ont un rôle particulier à jouer. Alors, comment interviennent, si vous voulez, tous ces acteurs-là et comment on assure la cohérence des plans et des décisions.

Monsieur Dufort.

3510 **M. GILLES DUFORT :**

En fait, toutes ces discussions-là se font effectivement en collaboration. La demande est déposée dans l'arrondissement Ville-Marie mais il y a aussi des collaborations qui se font avec les services corporatifs. On a parlé de circulation tout à l'heure, mais il y a également le Service des parcs. L'intervention qui est projetée est sur la propriété de McGill. Donc, l'évaluation a été faite en tenant compte d'une construction sur McGill. Mais il y avait toute la question de l'interface justement entre le projet lui-même et l'entrée, et l'élément d'entrée est un élément nouveau par rapport au projet, qui est un élément qui a été considéré intéressant par l'ensemble, en fait, par l'arrondissement et par les commissions également qu'on a consultées.

Et pour toute la question de l'interface avec justement l'espace parc, le Parc du mont Royal, il y a eu des échanges, et ces échanges-là continuent toujours avec le Service des parcs et avec également le bureau du mont Royal. Donc, il y a eu des rencontres régulières pour discuter, mettre en commun en fait nos réflexions par rapport à comment pourrait s'arrimer tout le réaménagement du parc qui est en cours actuellement, tout le réaménagement de l'espace qui est en planification actuellement, comment se fait le lien avec l'entrée.

Et justement, je dirais qu'il y a eu évolution aussi par rapport aux versions initiales où c'était des entrées, une entrée qui était peut-être un peu trop minérale, un peu trop encadrée, un peu rigide, et avec l'avis des commissions, l'avis des services et les critères qu'on a également inclus dans le projet de règlement, on s'oriente vers une entrée beaucoup plus végétale, beaucoup plus respectueuse de la topographie du mont Royal. Donc, il y eu une évolution et, cette évolution-là, elle est possible par le projet de règlement qui est là.

Il y a une exigence de plan d'aménagement paysager qui doit être déposé préalablement à l'émission de tout permis de construction, et ce plan d'aménagement paysager là a une série d'exigences, et ce plan d'aménagement là va être approuvé par l'arrondissement et par les arrondissements concernés et par le Service des parcs.

Donc, il y a une collaboration qui a été établie et cette collaboration-là, elle est

3540 également comme prévue dans le projet de règlement pour la poursuite du projet comme tel.

LE PRÉSIDENT :

3545 Est-ce que la Ville devra produire des éléments d'analyse ou de planification intégrée, par exemple à l'intention de la ministre de la Culture. Madame Gorroz a dit un peu plus tôt que tout le processus de la Ville est lui-même assujéti ensuite à une décision de la ministre. Comment ça intervient et qu'est-ce que vous devez fournir au ministère?

M. GILLES DUFORT :

3550 Effectivement, l'autorisation ultime, je dirais, relève du ministère de la Culture et des Communications. Donc, le permis ne peut être émis par l'arrondissement que lorsqu'il y aura une autorisation fournie par le ministère de la Culture. Il y a eu transmission de l'ensemble des documents au cours des études, en fait, et du travail qui a été fait. Donc, les documents ont été
3555 transmis au ministère de la Culture. Et il y a eu des rencontres également, de l'information communiquée et il y a des rencontres de travail qui sont projetées à court terme avec le ministère de la Culture pour qu'il y ait une approche, je dirais, conjointe de tout ça, qu'on ait une évaluation et des exigences qui sont compatibles.

3560 Donc, il y a des rencontres de travail qui sont prévues à court terme avec le ministère de la Culture, notamment après le dépôt du rapport de l'Office, pour voir comment on donne suite aux recommandations des commissaires. Mais il y a un lien qui se fait avec le ministère de la Culture.

3565 **LE PRÉSIDENT :**

Juste pour rappeler le rôle de notre commission, notre rôle n'est pas nécessairement facile, c'est de refléter le plus fidèlement possible ce qu'on a entendu au cours des consultations publiques et de formuler un avis qui est adressé en fait au maire et au président du comité
3570 exécutif. Madame Lauzon et moi, on ne joue pas un rôle comparable, par exemple, au Conseil du patrimoine qui utilise sa propre expertise de patrimoine ou au comité ad hoc d'architecture. On est ici vraiment pour être le plus fidèlement possible le miroir des préoccupations des citoyens, telles qu'elles se dégagent à la fois de la période de questions et de la période des commentaires.

3575 **M. JOSEPH BAKER :**

Donc, nos mémoires vont vous éclairer mieux.

LE PRÉSIDENT :

3580 J'espère que vous présenterez un mémoire, monsieur Baker. Merci.

J'appelle maintenant madame Hélène Brisson. Bonsoir, madame Brisson!

3585 **Mme HÉLÈNE BRISSON :**

Bonsoir! C'est une question sur le stationnement. On vous sait gré des efforts que vous faites, etc., mais il reste...

3590 **LE PRÉSIDENT :**

Adressez votre question à la commission, s'il vous plaît.

3595 **Mme HÉLÈNE BRISSON :**

Comme tous les autres, je me suis tournée vers...

LE PRÉSIDENT :

3600 Je vous en prie.

Mme HÉLÈNE BRISSON :

3605 Donc, il reste que malgré tous les efforts qui sont faits, on a des problèmes de stationnement. C'est un peu l'envers ou un sous-élément de la question de la circulation. Déjà, parce que c'est un quartier résidentiel qui est très fréquenté parce que c'est près du centre-ville, c'est difficile; quand arrive le temps des parties, c'est impossible. Est-ce qu'on ne peut pas faire un effort particulier de ce côté-là?

3610 **LE PRÉSIDENT :**

Bon, alors, évidemment, il y a un peu d'opinion...

3615 **Mme HÉLÈNE BRISSON :**

Pour aider les résidants un peu.

LE PRÉSIDENT :

3620 ... dans votre question, mais allons voir peut-être du côté d'abord des Alouettes et de l'université, puis éventuellement du côté de la Ville. D'abord, comment on prévoit gérer éventuellement l'augmentation de la demande de stationnement et plus généralement comment on gère la problématique du stationnement dans un secteur comme celui-là.

3625 **M. CLAUDE ROCHON :**

Écoutez, monsieur le président, quand il s'agit de stationnement, il s'agit de la voie publique, donc qui relève davantage des autorités de la municipalité et des autorités policières. En ce qui nous concerne, comme promoteur d'événements et celui qui réalise des matchs, nous, 3630 les efforts que nous voulons faire, c'est de stimuler, d'inviter les gens à prendre le transport en commun. Il est bien clair qu'il nous est difficile de dire que, bon, il y a une politique qui touche au stationnement spécifiquement.

Par ailleurs, les espaces de stationnement étant limités aux abords de la montagne au 3635 niveau de l'Hôpital Royal Victoria, il n'en demeure pas moins qu'ici, près du côté est du stade donc, il y a quand même Cité du parc qui offre 1 000 places de stationnement et on croit aussi que cette offre du côté est des installations de McGill va accroître parce que vous vous en doutez que tout le monde sur les stationnements fait de l'argent sauf Les Alouettes.

3640 **LE PRÉSIDENT :**

Bien. Maintenant, dans cette problématique quand même du stationnement, vous avez dit tout à l'heure qu'il y avait un pourcentage disons traditionnel de vos spectateurs qui venait par automobile, même si peut-être vous souhaitez qu'il diminue, vous aurez peut-être à composer 3645 avec. Où est-ce que ces gens-là vont stationner? Est-ce qu'ils vont accentuer la pression sur le quartier?

M. CLAUDE ROCHON :

3650 Bien, il faut comprendre que la phase I du projet et la façon que l'avenue du Parc a été construite, je pense qu'il était impérieux de traverser l'avenue du Parc. Donc, on croit que les stationnements qui sont situés plus à l'est vont être davantage mis à contribution, d'une part.

3655 D'autre part, compte tenu de l'accès nord-sud plus convivial, plus accessible à cause des travaux, puis qu'on évite toutes les congestions de spaghetti qu'il y avait un peu avec les structures auparavant, qu'il va avoir davantage aussi de gens qui vont peut-être se stationner au nord, prendre le circuit d'autobus plus au nord et descendre vers le stade.

3660 Et c'est en raison de ça que les experts en circulation nous ont donné des avis en raison des périodes d'utilisation, de présentation de nos matchs d'une part, soit l'été, hors des périodes de pointe. Et quand on joue des week-end, c'est en après-midi, c'est le dimanche, donc le réseau routier peut l'absorber. Et aussi au même moment, lorsqu'on se retrouve à l'extérieur, durant ces périodes-là c'est-à-dire des matchs, l'offre de stationnement va être d'autant plus grandie.

3665

LE PRÉSIDENT :

3670

Du côté de la Ville, est-ce qu'il y a des politiques ou des mesures qui peuvent aider à faire face disons à une situation comme l'afflux momentané d'automobilistes en quête de stationnement.

M. GILLES DUFORT :

3675

3680

Au niveau de l'étude de circulation qui avait été proposée - en fait, il y a une série de mesures en fait qui étaient proposées à différents niveaux, et l'analyse qui en a été faite par le Service de la circulation était que l'ensemble de ces mesures-là permettait de satisfaire en fait au flux additionnel que l'agrandissement pouvait représenter. Mais c'est sûr qu'au niveau du secteur, on est dans un secteur où l'offre en stationnement est quand même limitée et je pense qu'effectivement, il y a un travail de promotion du transport en commun et de l'utilisation des navettes, un peu comme l'a souligné monsieur Rochon.

3685

Et là effectivement, on arrive dans l'arrondissement du Plateau pour la question territoriale comme telle, mais c'est peut-être de voir ce qui est possible de faire en termes de réglementation ou d'application de la réglementation aussi là. Parce qu'il peut y avoir ce problème au niveau de l'utilisation à un certain moment donné des espaces. Est-ce qu'on est toujours en concordance avec la réglementation? Alors, il y a peut-être là aussi une façon de renforcer la réglementation qui est applicable. Mais c'est une série de mesures, en fait.

LE PRÉSIDENT :

3690

Maître Lauzon.

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

3695

Est-ce qu'il y a un système de vignette actuellement en place?

Mme HÉLÈNE BRISSON :

3700

Oui.

M. GILLES DUFORT :

3705

Mme HÉLÈNE BRISSON :

Dans nos rues, oui, oui, oui. Mais ça devient du stationnement sauvage.

M. GILLES DUFORT :

3710

Une question d'application effectivement, enfin d'utilisation sauvage effectivement et d'application de la réglementation, de renforcement de la réglementation.

LE PRÉSIDENT :

3715

Est-ce que de ce point de vue là, la réglementation de stationnement diffère d'un arrondissement à l'autre? Ou s'il y a des constantes, des choses qui s'appliquent à la grandeur de la Ville?

M. GILLES DUFORT :

3720

Je ne pourrais pas vous répondre des distinctions, des particularités d'un arrondissement à l'autre mais...

LE PRÉSIDENT :

3725

Mais c'est une affaire d'arrondissement, la gestion du stationnement.

M. GILLES DUFORT :

3730

D'arrondissement, oui, effectivement, et il y a quand même le Service corporatif qui peut établir aussi des balises. Et il y a un représentant ici de la division de circulation, peut-être qu'il y a des éléments additionnels qu'il pourrait également ajouter. Mais ça demeure une responsabilité d'arrondissement.

LE PRÉSIDENT :

3735

Est-ce que vous avez quelqu'un de la circulation de la Ville qui est ici?

M. GILLES DUFORT :

3740

De corporatif.

LE PRÉSIDENT :

3745

Il pourrait dire un mot? Oui. Peut-être qu'on peut aller chercher un complément d'information sur la question. Alors, je vais vous demander de venir vous asseoir à la table de la Ville près du micro, de vous nommer et puis peut-être de donner un complément d'information sur la gestion du stationnement.

3750

M. PHILIP ONESON :

Bonsoir, monsieur le président!

3755 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir!

M. PHILIP ONESON :

3760

Mon nom est Philip Oneson. Je suis ingénieur à la division de la circulation au Service des infrastructures transport et environnement de la Ville de Montréal. En ce qui concerne le stationnement, c'est parce qu'il y a différents aspects. Premièrement, comme on l'a mentionné, la réglementation et sa sévérité relèvent de la responsabilité de chacun des arrondissements. Donc, même sur les artères qui sont disons des rues où la circulation relève du Service corporatif, même là le stationnement est légiféré par les arrondissements.

3765

Il y a aussi le fait que la clientèle, il y a une bonne partie de la clientèle qui vient en soirée aussi. C'est déjà probablement des gens comme on disait qui viennent de la région montréalaise, qui sont déjà stationnés au centre-ville, qui vont prendre les navettes. Donc, en partie ça fait utiliser, disons qu'ils prolongent leur stationnement de la journée pour y retourner avec la navette après la partie.

3770

Et aussi, il y a toujours des gens qui vont vouloir stationner autour, puis tout ça. Il y a des mesures qui peuvent être prises par les arrondissements pour tenter de faire respecter la réglementation, d'envoyer les préposés. Il y a du stationnement hors-rue aussi. Il a été identifié dans l'étude et ce stationnement hors-rue là doit être aussi identifié, disons son utilisation encouragée par les gens, par Les Alouettes pour les parties. Ça, ça avait été mentionné dans nos rencontres que dans leur site Internet il y aurait des endroits, ils pourraient identifier où stationner hors-rue. Donc, c'est l'ensemble de ces éléments-là qui ont été regardés.

3775

3780

LE PRÉSIDENT :

À la lumière de votre réponse et de celle de monsieur Dufort, dois-je comprendre que le principal problème, c'est l'application de la réglementation pour tenter d'arrêter en quelque sorte le stationnement sauvage? Ça supposerait des mesures de type contravention, policiers ou préposés au stationnement plus fréquentes?

3785

M. PHILIP ONESON :

3790

Oui, ça peut être une partie de la solution.

LE PRÉSIDENT :

3795 Est-ce que vous aviez une deuxième question, madame Brisson?

Mme HÉLÈNE BRISSON :

3800 Oui. Pendant la présentation, monsieur Rochon a mentionné que l'augmentation des sièges amenait le stade au niveau de ligue internationale. Alors, j'aimerais savoir pourquoi cette caractéristique-là était digne de mention. Qu'est-ce que ça apporte aux Alouettes. Qu'est-ce que ça peut avoir comme conséquence sur les autres activités sportives et, par conséquent, sur nous, les voisins.

3805 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Monsieur Rochon.

M. CLAUDE ROCHON :

3810 Monsieur le président, il ne s'agit pas d'une information qui provient de notre présentation mais bien de l'arrondissement Ville-Marie, de madame Gorroz.

LE PRÉSIDENT :

3815 Les ligues internationales?

M. CLAUDE ROCHON :

3820 Cette affirmation-là ne provient pas de nous.

LE PRÉSIDENT :

3825 D'accord. Alors, madame Gorroz.

Mme HÉLÈNE BRISSON :

Désolée.

3830 **LE PRÉSIDENT :**

Peu importe, on se souvient de l'avoir entendu.

Mme ANNE-ROSE GORROZ :

3835

Dans votre présentation, effectivement, tout à l'heure, j'ai entendu que vous disiez ligue canadienne. Alors, peut-être que j'ai extrapolé. Enfin, le statut du stade devient un statut de ligue canadienne à cause – enfin d'après ce que j'ai compris – en passant de 20 000 à 25 000 sièges. C'est ce que j'ai toujours cru comprendre.

3840

LE PRÉSIDENT :

Alors, tout simplement ce qu'il s'agit de savoir, c'est si en passant du nombre actuel avec une addition donc de 20 à 25 000, grosso modo, est-ce que ça change le statut dans un classement ou un autre sur le plan des...

3845

M. CLAUDE ROCHON :

D'aucune façon, monsieur le président.

3850

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça rend par contre – parce que je voudrais quand même partir de la question aussi de madame Brisson – est-ce que ça rend le stade plus attrayant pour y multiplier des activités sportives comparables à celles des Alouettes?

3855

M. CLAUDE ROCHON :

Pour nous, écoutez, la différence entre 20 et 25 000, ce n'est pas une marge qui est vraiment – ce n'est pas un différentiel qui est assez important pour dire que tu vas attirer du soccer international ou des choses du genre. Il peut peut-être avoir des promoteurs ailleurs pour peut-être du soccer junior et tout ça, mais dans une moindre mesure. Mais on ne croit pas, nous, par notre expérience dans le domaine sportif et du sport professionnel que c'est 5 000 sièges qui va faire la différence entre obtenir ou non un événement. Je pense que la prémisse de base se place ailleurs.

3865

LE PRÉSIDENT :

D'accord. C'est à peu près ce qu'on peut aller chercher, madame Brisson, à ce stade-ci.

3870

Mme HÉLÈNE BRISSON :

Mais vous l'avez entendu comme moi.

3875 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui, mais peut-être qu'il y a eu une confusion d'information à ce niveau-là.

3880 Écoutez, avant de continuer, parlons un petit peu de gestion du temps. J'ai 10 h 10 et j'ai encore dix personnes qui se sont inscrites pour poser des questions. J'aimerais prendre une pause de cinq minutes, je pense que ça peut faire du bien à tout le monde, mais cinq minutes. Et j'aimerais également que s'il y a des gens dans ceux qui sont inscrits qui ne peuvent vraiment pas venir demain soir, de le dire aux gens de la table.

3885 Quand même au retour de la pause, on va prendre des gens, je voudrais idéalement pas dépasser 10 h 45, surtout qu'on doit recommencer demain soir à 7 h, et puis on veut quand même donner le temps aux gens de poser des questions, mais si dans les dix personnes – et je peux peut-être rapidement lister leurs noms – il y a des gens qui ne peuvent absolument pas revenir demain, bien écoutez, j'essaierai de les passer peut-être en priorité.

3890 Et là, je les donne vraiment dans l'ordre d'inscription. Il y avait Margaux Ouimet, Jacques Thibault, Marie-Michelle Poisson, Julian Woods, Jean-François Hallé, Jutta Woods, Jacques Fortier, Marc Bourgeois, Perciballe Luigi et Philippe Côté. Alors, à la table, si vous pouvez peut-être confirmer. On va essayer d'aller le plus loin possible mais, encore une fois, je ne promets pas qu'on puisse passer tout le monde avant 10 h 45. Alors, une pause de cinq minutes et on revient.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

3900 **REPRISE DE LA SÉANCE**

LE PRÉSIDENT :

3905 Merci de votre patience. Avec les indications qui ont été données, je pense que certaines personnes ont accepté de revenir demain soir; d'autres, je pense, ont trouvé déjà réponses à leurs questions. Alors, je pense qu'on va pouvoir passer à travers la liste. Donc, à toutes fins utiles, je ferme le registre pour ce soir. Demain, bien sûr, on le rouvrira et, sous toutes réserves évidemment - c'est entendu qu'on a une séance demain - si besoin est, on en ajoutera une troisième. Mais enfin, je pense que vous êtes un auditoire quand même assez discipliné, alors notre tâche est assez facile.

3910 Alors, j'appelle donc maintenant madame Margaux Ouimet. Est-ce que madame Ouimet est ici? Alors, je vais présumer qu'elle est partie et je vais appeler monsieur Jacques Thibault. Bonsoir, monsieur Thibault!

3915 **M. JACQUES THIBAUT :**

Bonsoir, merci.

LE PRÉSIDENT :

3920

Votre première question?

M. JACQUES THIBAUT :

3925

Je n'en ai qu'une. La question qui préoccupe presque tout le monde ce soir, c'était est-ce qu'il peut y avoir d'autres sortes d'événements au stade. Et la réponse, si je peux clarifier, des Alouettes, c'est que ce n'est pas dans leurs intentions en ce moment et McGill répond que ce n'est pas dans les plans en ce moment. Et puis on peut ajouter à ces deux mots-là «en ce moment» parce que ce sont des choses qui peuvent changer.

3930

De l'arrondissement, on dit qu'un permis peut être obtenu pour avoir un autre événement.

LE PRÉSIDENT :

3935

Un événement ponctuel.

M. JACQUES THIBAUT :

3940

C'est ça. Alors, dans l'avenir, quel recours auraient les citoyens de Milton Park si ce genre de chose commençait à se produire?

LE PRÉSIDENT :

3945

D'accord. Avant peut-être de parler de recours, on peut demander à la Ville à quelles conditions en somme une modification de ces engagements ou conditions existantes, comment ça pourrait être modifié. Et, le cas échéant, quel recours auraient les citoyens. Parlons tout d'abord peut-être de ce qui est prévu par le règlement.

M. GILLES DUFORT :

3950

Au niveau du règlement, comme on l'a souligné en fait, l'usage, le seul usage qui est autorisé est l'usage stade avec une capacité maximale, un nombre déterminé de sièges qui apparaît dans le règlement. Donc, c'est un usage stade qui est un équipement sportif, accessoire à une institution universitaire. Donc, c'est vraiment la définition de l'équipement et la définition de l'usage.

3955

L'utilisation comme telle sur la base d'événement, on l'a mentionnée également. Si on se retrouve avec plusieurs événements, ce ne sont plus des événements ponctuels mais des événements récurrents et, à ce moment-là, ce n'est plus conforme à la réglementation parce

3960 que la réglementation ne prévoit pas, par exemple, de salle de spectacle. Et, à ce moment-là, on devient non conforme et il peut y avoir à ce moment-là les avis, les constats d'effraction et tout ça.

3965 Et si on veut, par ailleurs, effectivement permettre des spectacles sur une base récurrente, vraiment régulière, plusieurs fois par année, il faudra à ce moment-là introduire l'usage salle de spectacle et modifier le règlement selon les mêmes procédures que celles qui sont présentées ce soir.

LE PRÉSIDENT :

3970 Donc, le cheminement du projet de règlement serait similaire à celui qu'on examine présentement.

M. GILLES DUFORT :

3975 Ce serait un usage non prévu à la réglementation, donc dérogatoire. Il faudrait à ce moment-là procéder par une procédure d'évaluation d'autorisation qui peut être celle-là, qui peut être celle de projets particuliers, qui est une autre procédure possible mais qui est assimilable à une modification de zonage et avec des procédures référendaires également.

3980 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, est-ce que les citoyens sont appelés soit à être consultés ou à exercer un droit de référendum?

3985 **M. GILLES DUFORT :**

Oui. Quelle que soit la procédure, en fait, c'est toujours des procédures de consultation publique, de présentation de projet, de consultation publique et, dans les deux cas, d'approbation référendaire également.

3990 **LE PRÉSIDENT :**

3995 Et ça, ça s'appliquerait, monsieur Dufort, même si, par exemple, l'Université McGill disait – c'est une hypothèse que je fais, madame Robinson, pour les fins de la question – mais pour regarnir ses coffres, qu'elle deviendrait, par exemple, agent de production de spectacles en plein air ou quelque chose comme ça, à ce moment-là la Ville dirait : «Ça ne s'applique pas, vous êtes... »

4000 **M. GILLES DUFORT :**

Ce n'est pas autorisé par le règlement. Si on veut l'autoriser, il faut passer à travers une

procédure de modification.

4005 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. En cas de contravention, est-ce que les citoyens ont des recours? S'ils constataient, par exemple, quelque chose qui n'est vraiment pas conforme au règlement, qu'est-ce qui arriverait?

4010

M. GILLES DUFORT :

Bon, il y a toujours la possibilité effectivement de formuler les plaintes au service concerné, à l'arrondissement concerné. Par la suite, ça devient des questions d'inspection également, et d'avis et de constat et de pénalité, en fait. Le règlement prévoit des dispositions pénales aussi, qui s'apparentent aux dispositions prévues au règlement d'urbanisme si on est en contravention avec le règlement.

4015

LE PRÉSIDENT :

4020

Bien. Voilà.

M. JACQUES THIBAUT :

4025

J'utilise ma deuxième question, peut-être.

LE PRÉSIDENT :

4030

Allez-y.

M. JACQUES THIBAUT :

Donc, on confirme que si les projets changent de ceux qu'on a entendus ici ce soir, que ça serait sujet à un autre processus de consultation publique.

4035

LE PRÉSIDENT :

Ce qu'on a compris, c'est que si les activités deviennent autre chose que celle d'un stade sportif extérieur, à ce moment-là... est-ce que c'est exact?

4040

M. GILLES DUFORT :

Oui, mais sur une base récurrente. Comme je le disais, il y a toujours la possibilité d'événement autorisé, spécifique, mais c'est très ponctuel. Mais quand il y en a plusieurs par année, ce n'est plus des événements ponctuels.

4045

M. JACQUES THIBAUT :

C'est subjectif.

4050

M. GILLES DUFORT :

Mais, habituellement, c'est quelques événements par année. Habituellement, c'est deux ou trois événements. Après trois événements, ça devient quelque chose de plus récurrent.

4055

M. JACQUES THIBAUT :

Je vous remercie. Bonsoir.

4060

LE PRÉSIDENT :

Merci. J'appelle maintenant Marie-Michelle Poisson. Bonsoir, madame Poisson !

Mme MARIE-MICHELLE POISSON :

4065

Bonsoir! J'aimerais avoir la photo où on voit l'entrée est. Je pense que c'était dans la présentation de McGill.

LE PRÉSIDENT :

4070

Je pense c'est la présentation des Alouettes, oui, et de McGill. La vue en plan ou la vue...

Mme MARIE-MICHELLE POISSON :

4075

La vue où on voit le mieux les loges et l'ascenseur privé qui mène aux loges. Il n'y a pas un ascenseur privé? Un ascenseur qui est prévu pour les loges?

LE PRÉSIDENT :

4080

Alors, voulez-vous expliquer peut-être certains détails d'architecture concernant, par exemple, les loges que vous allez ajouter. De quelle façon sont-elles accessibles?

M. CLAUDE ROCHON :

4085

Je vais demander à monsieur Weightman, la logistique.

LE PRÉSIDENT :

4090 Donc, de les localiser et d'expliquer un peu la conception, rapidement. Ensuite, vous
pourrez préciser votre question.

Mme MARIE-MICHELLE POISSON :

4095 Oui.

M. MARK WEIGHTMAN :

4100 Monsieur le président, vous parlez des loges spécifiquement?

LE PRÉSIDENT :

Bien, écoutez, j'ai entendu la question de madame qui était question...

4105 **Mme MARIE-MICHELLE POISSON :**

Oui. Il va avoir dix loges corporatives en tout qui vont être situées en haut.

LE PRÉSIDENT :

4110 Alors, votre question, c'est quoi?

Mme MARIE-MICHELLE POISSON :

4115 Moi, dans les plans que j'ai vus, il me semble qu'il y avait des ascenseurs destinés à
l'accès privilégié des loges.

LE PRÉSIDENT :

4120 Et votre question, c'est?

Mme MARIE-MICHELLE POISSON :

4125 Non, c'est pas ça. C'est parce que je voulais voir... c'est supposé mesurer 25 mètres de
haut. Alors, j'essayais de figurer l'impact visuel d'une structure de 25 mètres de haut par rapport à
des arbres matures. Alors, en moyenne, un arbre mature, ça mesure combien et ça prend
combien de temps avant d'atteindre la hauteur de 25 mètres, si c'est possible pour un arbre
d'atteindre cette hauteur-là. Puis, en voyant la photo précédente, celle où on figure l'entrée, on
masque totalement la structure par des arbres. Je me demandais si c'était une vision réaliste des
4130 choses ou si on ne pouvait pas demander à ce que des représentations plus

réalistes en fonction des impacts nous soient présentées.

LE PRÉSIDENT :

4135 Voulez-vous peut-être revenir aux éléments visuels de présentation des nouvelles estrades et expliquer comment – sans entrer dans trop de technologie – comment vous préparez des simulations visuelles pour que ça représente un portrait fidèle de ce qui va arriver.

M. MARK WEIGHTMAN :

4140 Monsieur le président, si vous permettez, je vais demander à Malaka Ackaoui qui est notre architecte paysagiste pour répondre à la question.

LE PRÉSIDENT :

4145 Parfait. Madame Ackaoui.

Mme MALAKA ACKAOUI :

4150 Bonsoir. La façon que c'est présenté, on parle de photographie du site. Donc, avant de faire — ce n'est pas une simulation qui est construite de zéro. On prend des photos du site et on ajoute ou on modifie. S'il y a des choses à enlever, on les enlève. S'il y a des choses à ajouter, on les ajoute. C'est un logiciel très performant qui s'appelle Studio Max...

4155 **Mme MARIE-MICHELLE POISSON :**

Ça fait des miracles, ça. Ça nous représente les choses de façon extraordinaire.

Mme MALAKA ACKAOUI :

4160 Oui, mais nous, on a travaillé, on n'a pas essayé... dans le fond, si vous allez prendre des photos, on a pris des photos avant, des photos après. Tout ce qu'on a fait là-dessus, c'est qu'on a enlevé les amas de terre parce que c'était très difficile de faire ce que vous voyez sans les amas de terre. Les arbres qui sont là, même le peuplier qui dépasse, il existe. Tout ce qu'on a fait, c'est qu'on a mis du vert dessus parce que quand on a pris la photo, c'est une photo, les feuilles n'avaient pas poussé, et on travaille étroitement avec Denis Marcil, l'ingénieur forestier sur le projet, qui nous a donné des chartes avec les dimensions des arbres.

4170 Donc, selon les espaces qu'on prévoit planter là, ici vous voyez après un an, les arbres après un an, mais avec les chartes qu'on a eues de Denis, on peut vous montrer après dix ans la grosseur selon ce qui est prévu dans les chartes. Donc, on n'a rien inventé. C'est des données qui sont vraiment prises du site.

4175 Si vous voyez, il y a une photo avant que monsieur Rochon avait montrée, qui montrait la topographie. Dans ce coin-là, en ce moment, il y a plus de marches et le terrain descend. Après discussion avec la Ville, parce que la Ville aussi prévoit revoir la topographie du site, de faire du remblai, remonter le terrain pour le rendre plus de niveau. Donc, nous, c'est ça qu'on a illustré. On enlève la dépression, on nivelle, et ce que ça nous donne, ça nous donne moins de marches.

4180 Pour les arbres, je crois qu'on a une photo, mais ce n'est pas cette vue exactement, une photo sans les feuilles. Bon, vous voyez, ça, c'est le peuplier qui existe. Ça, c'est les cimes des arbres et puis ça, c'est les arbres qui vont être conservés. C'est exactement ça qu'on a, c'est pas...

4185 **Mme MARIE-MICHELLE POISSON :**

Mais la structure qu'on voit, on aperçoit un peu la structure, elle va être rehaussée de combien de mètres? On en aperçoit à peine un bout.

4190 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, peut-être illustrer ce que l'ajout des nouvelles estrades va faire sur une page comme celle-là.

4195 **Mme MATAKA ACKAOUI :**

Les nouvelles estrades sont à l'arrière de ces arbres. Elles sont à l'arrière.

LE PRÉSIDENT :

4200 Donc, cette photo-là... Monsieur Weightman.

M. MARK WEIGHTMAN :

4205 Ça, c'est la photo existante. Ici, c'est les gradins existants. Ça, c'est la loge qu'on a présentement et vont jusqu'à peu près là. Donc, les gradins déjà existants sont déjà cachés par les arbres qui sont là dans la photo. Donc, ce qui va arriver, c'est que si les gradins arrêtent ici présentement et on va l'extensionner jusque là, vous voyez que l'existant est déjà caché, ce qu'on va rajouter est encore caché.

4210 **Mme MARIE-MICHELLE POISSON :**

Pouvez-vous m'indiquer la hauteur maximale d'une loge? Comme à partir de celle qui est là, je la distingue mal.

4215

M. MARK WEIGHTMAN :

Une loge à partir de?

4220

Mme MARIE-MICHELLE POISSON :

La loge de presse qui est là.

LE PRÉSIDENT :

4225

Un instant. Madame Poisson, adressez vos questions à moi.

Mme MARIE-MICHELLE POISSON :

4230

Oui, excusez-moi. C'est parce que c'est très difficile.

LE PRÉSIDENT :

Parce que je ne voudrais pas qu'il y ait un débat.

4235

Mme MARIE-MICHELLE POISSON :

Excusez-moi, monsieur le président.

4240

LE PRÉSIDENT :

J'aimerais avoir la fin de votre question. Qu'est-ce que vous voulez savoir?

Mme MARIE-MICHELLE POISSON :

4245

Bien, là, je n'ai pas eu de réponse à ma question, parce que je voulais avoir en moyenne un arbre mature mesure combien. Parce que je veux savoir si la cime des arbres, un jour, va réussir à masquer les 25 mètres, dont 2 mètres dérogent au règlement municipal, parce que normalement c'est 23 mètres qui étaient prévus. Je veux savoir si un jour les arbres vont atteindre la hauteur de 25 mètres. Et là, c'est un peu un regret que j'exprime devant vous...

4250

LE PRÉSIDENT :

Non. On va s'arrêter à votre question.

4255

Mme MARIE-MICHELLE POISSON :

... monsieur le président, j'aurais aimé avoir une représentation réaliste des hauteurs en perspective.

4260

LE PRÉSIDENT :

Madame Poisson, on va s'arrêter à votre question parce qu'il y a peut-être des éléments d'information. Quand vous parlez des 25 mètres, est-ce que ça s'applique à ces estrades-là ou aux estrades sud?

4265

M. MARK WEIGHTMAN :

Le 25 mètres s'applique au sud.

4270

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'on voit les estrades sud sur cette image?

4275

M. MARK WEIGHTMAN :

Non.

LE PRÉSIDENT :

4280

Est-ce que les arbres sont reliés ou pas aux estrades sud?

M. MARK WEIGHTMAN :

4285

Non.

LE PRÉSIDENT :

Non. Et les estrades nord, est-ce qu'elles vont être plus hautes que celles qu'il y a en ce moment?

4290

M. MARK WEIGHTMAN :

Non. Pour répondre à la question des nouvelles loges, elles seraient à la même hauteur... si je peux rajouter, il y a deux loges présentement. Et ce qu'on va faire, c'est construire quelque chose qui est identique à ce qui est là, la même hauteur, les mêmes dimensions, le même look.

4295

LE PRÉSIDENT :

4300 Et les arbres qu'on voit là-dessus – et je comprends que c'est une photo, ça, ce n'est pas une simulation, c'est ça?

M. MARK WEIGHTMAN :

4305 C'est vrai, oui.

LE PRÉSIDENT :

4310 Est-ce que ces arbres-là vont être plus bas, plus hauts ou rester à peu près comme ça au cours des prochaines années?

M. MARK WEIGHTMAN :

4315 Les arbres que vous voyez à la photo ici, qui sont sur le talus, ne seront pas affectés du tout. Le seul impact qu'il va y avoir, c'est qu'avec notre reboisement de ce secteur-là ici, qu'il va y avoir une densité accrue à long terme.

LE PRÉSIDENT :

4320 D'accord. Madame Poisson?

Mme MARIE-MICHELLE POISSON :

4325 La hauteur des arbres, un arbre mesure en moyenne combien de mètres, un arbre mature comme on en trouve sur la surface du mont Royal? Ils ont quelle hauteur en moyenne les arbres matures du mont Royal?

LE PRÉSIDENT :

4330 D'accord. On va demander...

M. MARK WEIGHTMAN :

4335 Pour répondre à la question... excusez-moi.

LE PRÉSIDENT :

Vous avez une personne-ressource pour répondre?

4340 **M. MARK WEIGHTMAN :**

Oui. Je vais demander à monsieur Denis Marcil, notre ingénieur forestier, de répondre. Avant de lui passer la parole, par contre, je voulais juste mentionner que quand on parle de 23 mètres et de 25 mètres, les gradins ici à partir de la terre sont seulement de 8,2 mètres de haut.
4345 Quand on parle de hauteur de 23 mètres, etc., on parle du calcul pour les fins de la Ville qui sont à partir du trottoir de la rue Des Pins. Donc, même si la réponse pour la hauteur d'un arbre serait de 4 mètres, de 8 mètres, je vais laisser monsieur Marcil répondre, il faut considérer que ça dépend de l'emplacement. Parce qu'à partir d'ici, la côte monte. Donc, si l'arbre est au côté nord, il y a une différence d'élévation.

4350

Monsieur Marcil.

LE PRÉSIDENT :

4355

Alors, parlons de la hauteur des arbres, monsieur Marcil.

M. DENIS MARCIL :

Oui, bien, pour le 25 mètres, il y a des arbres souvent qui atteignent 25 mètres. Dans
4360 les gros qu'on voit en haut là, les grands peupliers, ça a 25 mètres. Je dirais que dans le mont Royal, dans l'ensemble, la moyenne est plus 18 à 20 mètres.

LE PRÉSIDENT :

4365

Ça, c'est la hauteur des arbres.

M. DENIS MARCIL :

4370

Mais pour les grands peupliers, ça peut être atteindre 25 et même 30 mètres.

LE PRÉSIDENT :

Donc, ça varierait selon les espèces.

4375

M. DENIS MARCIL :

Oui, ça varie selon les espèces.

LE PRÉSIDENT :

4380

Merci, monsieur Marcil.

Avez-vous une autre question, madame Poisson?

4385 **Mme MARIE-MICHELLE POISSON :**

Étant donné que les loges, c'est ce qui va générer le plus d'impact au niveau du déboisement, j'aurais des questions à poser concernant le financement et tout ça. C'est-à-dire, moi, j'estime que c'est à peu près 40 % des coûts de construction de l'aménagement de la phase
4390 II, qui représenterait en gros, grosso modo, 9,5 millions \$ d'argent public. On s'entend que c'est le financement public. Les loges, j'aimerais savoir de quelle façon elles sont louées, à quel prix sont louées ces loges-là qui demandent beaucoup d'espace, beaucoup de déboisement et qui vont faire monter en hauteur le...

4395 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous arrête, madame Poisson, parce qu'il y a beaucoup d'affirmations dans votre question. Alors, je vais la découper par morceaux.

4400 **Mme MARIE-MICHELLE POISSON :**

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

4405

Première question : est-ce que la construction des loges corporatives entraîne ou non du déboisement? Puis, ensuite, on parlera du coût des loges. Monsieur Rochon?

M. CLAUDE ROCHON :

4410

Pas du tout. Les loges ne concernent absolument pas les arbres, ne touchent pas les arbres, ni de près ni de loin.

LE PRÉSIDENT :

4415

Pour éclairer le débat très, très rapidement, quels sont les éléments de votre projet qui nécessitent du déboisement? Monsieur Weightman.

M. MARK WEIGHTMAN :

4420

La pointe de tarte, la section de gradins de pointe de tarte dans le côté nord-est du stade est la plus grande partie de cela. Les gradins dans la zone des buts, qui sont un peu plus à un côté inférieur nécessitent aussi un déboisement, ainsi que la base de l'écran. Mais les loges existantes ou les loges qu'on va rajouter sont principalement situées en haut des gradins nord
4425 existants et qui vont continuer le long des gradins, rajouter la pointe de tarte que je parlais tantôt.

LE PRÉSIDENT :

4430 Est-ce qu'on peut maintenant parler du coût des loges, des revenus qu'elles génèrent, de ce que ça représente comme retombées?

M. LARRY SMITH :

4435 C'est quoi l'indication de ces questions?

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, je vous relaie la question de la citoyenne.

4440 **Mme MARIE-MICHELLE POISSON :**

C'est l'argent public. Donc, on veut savoir quel usage vous en faites, à quel prix vous les louez, etc.

4445 **M. CLAUDE ROCHON :**

Pour des questions compétitives, on ne désire pas répondre à cette question-là, parce que c'est des choses privées d'une entreprise privée.

4450 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Est-ce que vous avez d'autres questions?

Mme MARIE-MICHELLE POISSON :

4455 Seulement pour répondre à monsieur qui...

LE PRÉSIDENT :

4460 Non, vous ne pouvez pas répondre à monsieur, madame Poisson. Vous pourrez répondre dans votre mémoire.

Mme MARIE-MICHELLE POISSON :

4465 J'avais une autre question. Quel est la...

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes rendue à trois questions là.

4470 **Mme MARIE-MICHELLE POISSON :**

Non, mais c'est parce que ma première question était liée – ça a été long – mais en fait c'était tout simplement parce qu'on n'a pas une représentation réaliste de l'impact visuel et ça, ce n'est pas de ma faute, c'est...

4475

LE PRÉSIDENT :

C'est un commentaire. Je vous invite à...

4480 **Mme MARIE-MICHELLE POISSON :**

Maintenant...

LE PRÉSIDENT :

4485

Madame Poisson, je vous arrête. Je vais passer à quelqu'un d'autre et je vous invite à faire part de vos commentaires dans votre mémoire que vous enverrez dans 15 jours. Je vous remercie.

4490 **Mme MARIE-MICHELLE POISSON :**

Mais est-ce que je peux souligner le regret que j'ai eu de ne pas avoir de réponse à mes questions.

4495 **LE PRÉSIDENT :**

Vous le soulignerez dans votre mémoire.

Mme MARIE-MICHELLE POISSON :

4500

J'espère que c'est noté, parce que monsieur n'a pas daigné répondre à ma question.

LE PRÉSIDENT :

4505

C'est entendu. On vous entend. J'appelle maintenant monsieur Julian Woods. Il n'est pas ici. Alors, est-ce que j'ai Jutta Woods? Non plus.

Alors, monsieur Philippe Côté.

4510 **M. PHILIPPE CÔTÉ :**

Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

4515

Bonsoir. Vous avez droit à deux questions, monsieur Côté.

M. PHILIPPE CÔTÉ :

4520

Oui. Bien, je demanderais des dépôts de documents.

LE PRÉSIDENT :

4525

Posez des questions, on verra ensuite.

M. PHILIPPE CÔTÉ :

4530

Voilà. Je voudrais savoir s'il y a, comment dire, des positions alternatives. Autrement dit, est-ce que ce projet de stade doit être obligatoirement situé où est-ce qu'il est présenté et qui fait l'objet du débat? Et s'il n'y aurait pas l'opportunité – ce qu'on dit, c'est des études d'opportunité – qu'il soit localisé ailleurs, sous-entendant à ce moment-là une multitude d'usages comme on a pu comprendre comme activités culturelles, bref, s'il y a eu un scénario...

LE PRÉSIDENT :

4535

Alors, dans la présentation au début, je ne sais pas si vous y avez assisté, mais cette question-là a été abordée par messieurs Smith et Rochon. J'aimerais donc qu'ils reviennent peut-être sur cet aspect-là de la présentation pour expliquer brièvement qu'est-ce qui vous amène finalement à retenir le Stade Molson en proposant de l'agrandir. Monsieur Smith.

4540

M. LARRY SMITH :

4545

Monsieur le président, si je comprends bien la question, c'est pourquoi ne pas regarder d'autres locaux pour situer un stade? Est-ce que c'est la question? Nous avons commencé des discussions avec monsieur Brochu quand il était avec les Expos sur ce propre projet comme un junior partner au CN Yard. Malheureusement, monsieur Brochu n'avait pas d'intérêt. C'était notre premier objectif, c'était de s'associer avec les Expos.

4550

Ensuite, nous avons regardé la possibilité quand nous avons eu la chance – bien, quand nous avons été forcés de jouer à l'extérieur du Stade olympique, de regarder d'autres locaux. À l'époque, il n'y avait pas un autre local disponible pour jouer comme locataire, sauf Percival-Molson Stadium.

4555

Suite que nous avons signé un bail et nous avons commencé à faire les réparations, il y avait vraiment la question : est-ce que vous allez essayer de créer un projet pour reconstruire le

Stade Percival-Molson ou est-ce que vous allez regarder ailleurs?

4560 Le problème avec d'autres options était le suivant. Quand le CN Yard était vendu, il n'y avait pas vraiment d'autre place, sauf que les places comme l'Hippodrome. Mais le problème avec ça, c'est le terrain de l'Hippodrome vaut beaucoup d'argent et les possibilités d'avoir ce local, c'était minime.

4565 Deuxième chose, c'est que quand nous avons commencé à regarder le prix de construction d'un stade de 25 000 places, c'était évident que ce prix à l'époque, c'était entre 75, que maintenant ça monte à peu près 100 millions \$ et plus. Ça dépend sur le soft goods, le bells and whistles que tu mets sur votre stade.

4570 Alors, quand nous avons continué nos études, nous avons dit – et c'est un autre point, monsieur le président, qu'il faut mettre dans la réponse – quand nous avons regardé les demandes sociales pour les infrastructures, etc., et nous avons dit stratégiquement, parce que nous avons besoin de l'argent public de compléter un projet, nous avons dit : «La seule place – et en parlant avec le gens de McGill – c'était Percival-Molson Stadium», parce que ça fait aucun sens d'essayer de dépenser une grosse somme d'argent pour bâtir flambant neuf pour les Alouettes de Montréal, voyant les demandes qui sont dans la société.

4575 Alors, nous avons coupé ça pas mal vite parce que nous savons le coût de construction, parce que nous travaillons avec monsieur Werleman, nous travaillons avec HOK qui fait le travail, puis HOK c'est le plus grand travaillant par tout le monde vis-à-vis les stades et ils ont dit : «100 millions \$ et plus». 100 millions \$, c'est pas possible dans cet environnement puis, honnêtement, nous ne sommes pas des fous dans le sens que nous allons faire des demandes qui ne sont pas réalistes.

LE PRÉSIDENT :

4585 Pour les besoins de la cause, plutôt pour notre information, quand vous parlez de CN Yard, c'est les anciens secteurs...

M. LARRY SMITH :

4590 Sorry. Où les condos qui sont bâtis.

LE PRÉSIDENT :

4595 Exactement, près de la rue Peel.

M. LARRY SMITH :

C'est ça.

4600 **LE PRÉSIDENT :**

Entre Saint-Antoine et Saint-Jacques.

4605 **M. LARRY SMITH :**

C'est ça. C'était la place qui était construite pour le projet des Expos.

LE PRÉSIDENT :

4610 Votre deuxième question, monsieur Côté.

M. PHILIPPE CÔTÉ :

4615 Oui. Ça concerne, on sait qu'il y a des subventions publiques. J'aimerais savoir la part exacte de la Ville de Montréal en termes monétaires et aussi en termes de services, s'il y aura une convention de signée ou des choses comme ça.

LE PRÉSIDENT :

4620 D'accord. Peut-être donc compléter des éléments d'information de votre côté et, ensuite, du côté de la Ville si c'est possible. Qu'est-ce que c'est la contribution de la Ville en argent et autrement à la réalisation du projet.

M. LARRY SMITH :

4625 Monsieur le président, nous avons fait une demande des trois paliers de gouvernement : la Ville de Montréal, la province de Québec plus le gouvernement fédéral. Alors, si je comprends bien, nous avons fait une demande de partager ces coûts-là et c'est 23 millions \$. Alors, facilement, nous pourrions dire vite, vite, vite, mais entre ces gens, ils vont discuter comment ça va être divisé.

4630 Alors, je n'ai pas la réponse pour ça parce que je ne suis pas dans le gouvernement ni de Montréal, ni de Québec, ni du côté fédéral, mais je suggère que probablement le fédéral et la province vont prendre une portion peut-être un peu plus importante que Montréal à cause de la situation financière de la Ville de Montréal.

LE PRÉSIDENT :

4640 Je me tournerai vers la Ville tout à l'heure peut-être pour voir s'ils ont des éléments additionnels. Mais est-ce que, dans un projet comme ça, il y a d'autres types de contribution de la Ville, que ce soit en termes d'infrastructures ou de services, qui font partie du projet?

M. LARRY SMITH :

4645 N'oubliez pas que le projet total va coûter à peu près 27 millions \$. Du 27, nous allons
chercher 4 millions \$ du côté privé. Alors, est-ce qu'il y a d'autre chose que la Ville de Montréal
peut faire? Je pense que la réponse, d'après nos experts, c'est pas vraiment. Parce que le vrai
coût du projet, c'est le vrai coût qui est fait depuis un an avec le travail que nous avons fait des
engagements avec les experts. Nous, de notre côté, nous avons investi pas mal d'argent dans
4650 l'étude pour que nous allons avoir la crédibilité dans notre présentation avec les trois paliers de
gouvernement, avec toutes les descriptions de tâches, puis le projet. Il y a d'autre engineering à
faire mais le travail que nous avons fait, ça nous place dans une situation de haute crédibilité et
pas une question que les gens disent : «Ah! Mais vous avez demandé 23 millions \$ mais ça va
coûter 30 millions \$».

4655

Nous avons fait nos devoirs et nous avons confiance, avec la qualité des gens avec qui
nous avons fait des engagements, comme HOK qui est une compagnie mondiale, les gens de
monsieur Werleman, et monsieur Werleman a travaillé avant des projets de McGill et dans la
première phase du Stade Percival-Molson. Alors, la crédibilité est très forte.

4660

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Je vais me tourner vers la Ville. Avez-vous de l'information financière,
monsieur Dufort?

4665

M. GILLES DUFORT :

Il y avait en début de soirée un représentant de la Direction des événements et
équipements. Je ne sais pas s'il est toujours présent dans la salle, monsieur Leclerc? Non. Alors,
4670 peut-être que demain, on pourra avoir l'information.

LE PRÉSIDENT :

Peut-être que vous pourrez relayer la question.

4675

M. GILLES DUFORT :

Il devrait être présent demain également.

4680

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Une deuxième question dans le même ordre d'idée, monsieur Dufort. Est-ce
que, par exemple pour un projet comme celui-là, la Ville doit réévaluer les capacités de ses
systèmes d'aqueduc, d'égout ou d'autres types d'infrastructures qui desservent le quartier, de

4685 façon à pouvoir enfin absorber, si vous voulez, le nouveau projet? Madame Gorroz.

Mme ANNE-ROSE GORROZ :

4690 Ce n'est pas le nouveau projet qui va amener des différences, par exemple, de drainage ou de captage d'eau, par exemple. Actuellement, je pense qu'il y a des ententes ou des négociations entre la Ville et McGill, justement pour ces questions-là de drainage d'eau de pluie en particulier. Parce que justement, on se trouve dans un terrain en pente et puis c'est à réévaluer en fonction aussi de la réfection du carrefour. Alors, tout est en train d'être refait. Donc, je pense que c'est en progression.

4695 Je ne sais pas exactement, je n'ai pas toutes les informations, mais je sais que les conversations ou les discussions ont lieu. Mais c'est pas rattaché, en fait, à l'agrandissement du stade. C'est rattaché plutôt à la réfection du carrefour et au fait qu'on réévalue régulièrement quels sont les impacts justement des eaux de pluie, par exemple, sur un terrain en pente comme celui-ci.

4700

LE PRÉSIDENT :

4705 Vous faites allusion à juste titre au drainage pluvial, mais au niveau d'infrastructures comme l'alimentation en eau et l'évacuation, les égouts sanitaires, est-ce que – c'est parce qu'on voit entre autres dans le projet qu'on va ajouter beaucoup de toilettes, ça a l'air que ça répond à un besoin – est-ce que la Ville doit se positionner vis-à-vis de ça et envisager éventuellement des investissements?

4710 **Mme ANNE-ROSE GORROZ :**

Je crois que pour plus de précision, je reviendrai peut-être demain avec cet élément-là, parce que je n'en sais pas plus ce soir.

4715 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Est-ce que de votre côté, soit l'Université McGill ou des Alouettes, vous avez des informations additionnelles là-dessus, sur cet aspect-là, brièvement?

4720 **M. CLAUDE ROCHON :**

Pas à notre connaissance.

LE PRÉSIDENT :

4725

Vous n'en avez pas. Bon, en tout cas, on va voir demain en réponse à votre question, monsieur Côté, ce que les gens de la Ville pourront nous donner. Je vous remercie de vos

questions.

4730 **M. PHILIPPE CÔTÉ :**

Puis pour le dépôt de documents?

LE PRÉSIDENT :

4735

C'est une question. Vous ne pouvez pas demander directement des dépôts de documents. C'est la commission qui demande des dépôts de documents, si nécessaire, quand une information est incomplète. Alors, je ne peux pas vous autoriser à demander des documents comme ça. Merci, monsieur Côté.

4740

Madame Lauzon, vous avez des questions?

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

4745

Oui, j'aurais peut-être, pas nombreuses, mais quelques questions destinées aux Alouettes. Peut-être pour aller dans le sens de la question posée par madame Poisson, parce qu'on l'a effleurée seulement, il va y avoir des ascenseurs et, si oui, où seront-ils situés?

M. MARK WEIGHTMAN :

4750

Il va y avoir effectivement deux ascenseurs : un ascenseur serait situé au côté nord-est ici, qui va permettre les gens d'avoir accès au niveau de la galerie de presse et des loges ainsi que le niveau supérieur des gradins ici; et le deuxième serait situé dans le côté sud-ouest ici, qui va donner accès au deuxième niveau de gradins ainsi que pour la section pour personnes à mobilité réduite qui est située ici.

4755

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

Vous avez aussi parlé un peu plus tôt de stationnement. Bon, parce qu'il n'y a pas de stationnement en ce moment. Est-ce qu'il n'y a pas un stationnement près de l'aréna? Et, si oui, est-ce qu'il est utilisé? Et, si oui, à quelles fins? Est-ce qu'il sera préservé éventuellement?

4760

M. LARRY SMITH :

4765

Mais il n'y a pas vraiment un stationnement, pour nous, organisé là. C'est que dépendant sur les activités de McGill, nous avons utilisé quelques espaces privilégiés dans les années passées mais ce n'est pas quelque chose comme un revenu generator, du tout. Moi, je stationne à l'Hôpital Royal Vic, chaque match. Je paie mon 15 \$.

4770 **LE PRÉSIDENT :**

Ça répond à vos questions?

4775 **Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

4780 Merci, madame Lauzon. Alors, écoutez, ça met fin à cette soirée. Il est 11 h 55 à ma montre. C'est presque trop tard mais ça demeure quand même vivable et je vous remercie de votre patience. Nous reprendrons demain soir donc à 19 h ici même et, d'ici là, bonne nuit!

4785 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

4790 Et, j'ai signé :

LISE MAISONNEUVE, s.o.

4795